

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 825

8 avril 2013

SOMMAIRE

Bellefontaine Properties S.à r.l.	39554	Quest Europe E.F. Products S.à r.l.	39581
Biday Immobilière S.A.	39565	Quest Europe E.F. Products S.à r.l.	39581
Calmena Luxembourg Holding	39592	RDC Holdings Luxembourg S.à r.l.	39583
CCP II Holdings Luxco II, S.à r.l.	39591	Restaurant Cavaco S. à r.l.	39582
Danaher Luxembourg Finance S.A.	39591	Riverman Participations S.A.	39587
DB PWM I	39585	Rosevalley S.A.	39586
DB PWM II	39585	RP3 Holdings (Lux) 1 Sàrl	39584
DB PWM III	39586	RP3 Holdings (Lux) 6 S.à r.l.	39584
Dutch Investments (Lux) S.à r.l.	39596	RREEF EuCoReF 1 S.à r.l.	39582
DxO Technologies S.A.	39596	Rutland S.A.	39597
Euro-Symbiosal	39600	San Carlos Systems S.A.	39598
Everock Investments S.à r.l.	39558	S.C.I. Lila	39584
Everock Real Estate Luxembourg S.C.A.	39565	SeeReal Technologies S.A.	39597
Findus Equity Co S.à r.l.	39600	She One S.à r.l.	39598
Good Energies Investments 4 (Luxem- bourg) S.à r.l.	39554	She Two S.à r.l.	39599
Habitat Concept Europe S.A.	39587	Sif S.A.	39599
Happy Invest S.A.	39585	S.M. Tuyauteries Sàrl	39583
HPN S.à r.l.	39587	Sofala Soparfi S.A.	39600
HPN S.à r.l.	39587	Sperber Elektrotechnik S.à r.l. & Cie S.E.C.S.	39598
Immo-Kiem S.A.	39597	Sperber Verwaltungsgesellschaft S.à r.l.	39598
Inomineval S.A.	39581	Steinfort Capital Growth SICAV-SIF	39599
IRUS European Retail Property Manage- ment Company	39580	Swiss Investment Opportunities Company	39586
Isis II S.à r.l. - SPF	39597	Vectea S.A.	39588
Kilderkin S.à r.l.	39581	Vestar CCS 2 S.à r.l.	39590
Markutplace International S.à r.l.	39554	Viridis III S.à r.l.	39590
Orco Property Group	39583	Westerville Group Inc. SPF S.A.	39589
Pegasus Management Holdings	39582	White Grafton S.à r.l.	39558
Pizzeria El Barbaro S.à r.l.	39586	Wind Acquisition Finance II S.A.	39590
Prestaserv-Lux S.à r.l.	39599	Wind Acquisition Holdings Finance II S.A.	39591
Probst Montage Tuyauterie S.à r.l.	39582	XLF Holdings S.à r.l.	39590
Promagus S.à r.l.	39582		

**Bellefontaine Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Good Energies Investments 4 (Luxembourg) S.à r.l.).**

Capital social: EUR 20.012.500,00.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 148.891.

—
Extrait du contrat de cession d'actions du 21 février 2013

En vertu du contrat de cession d'actions signé le 21 février 2013, il apparaît que COFRA Holding AG a transféré avec effet immédiat 800,500 actions détenues dans le capital de la Société à Avenia AG, ayant son siège social au 10, Grafenauweg, 6300 Zug, Switzerland.

Bellefontaine Properties S.à r.l.

Anciennement Good Energies Investments 4 (Luxembourg) S. à r.l.)

Raf Bogaerts / Fabrice Huberty

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2013026981/16.

(130032879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2013.

Markutplace International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 70, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 175.241.

—
STATUTS

L'an deux mille treize, le huit février.

Par-devant Maître Roger Arrensдорff, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

Monsieur Vincent Courcelle, entrepreneur, né le 22 février 1984 à Nantes (France) ayant son adresse personnelle au 331, La Cathelinière, 44119 Treillières, France,

ici représenté par Me Chloé Dellandrea, avocat à la Cour, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 6 février 2013.

Monsieur Benjamin Levine, entrepreneur, né le 17 juin 1983 à Saint Mandé (France), ayant son adresse personnelle au 59 bis, rue Letellier, 75015 Paris, France,

ici représenté par Me Chloé Dellandrea, avocat à la Cour, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 6 février 2013.

Monsieur Youssef Tagemouati, entrepreneur, né le 12 novembre 1981 à Tanger (Maroc), ayant son adresse personnelle au 93, avenue du Général Leclerc, 75014 Paris, France,

ici représenté par Me Chloé Dellandrea, avocat à la Cour, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 6 février 2013.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles. Lesquelles comparantes, telles qu'indiquées ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

1. Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination «Markutplace International S.à r.l.» (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

3. Objet social.

3.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir

par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, parts sociales et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

3.3. La Société pourra en outre détenir des marques, donner des licences et percevoir des redevances et investir dans l'acquisition et la gestion des marques et/ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.4. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

3.5. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

4. Durée.

4.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

5. Capital social.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille six cents euros (12.600 EUR), représenté par douze mille six cents (12.600) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

6. Parts sociales.

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil. Pour toute autre question, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixer la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants ont été nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas nécessairement des associé(s).

7.2. Les gérants sont révocables ad nutum.

8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant unique ou, si la Société est gérée par plus d'un gérant, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant, ou s'il y a plus qu'un gérant, par deux gérants de la Société.

9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2 Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3 La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique.

9.4 Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5 Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6 Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7 Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

10. Représentation. La Société sera engagée, en tout circonstance, vis-à-vis des tiers par la signature individuelle de tout gérant ou, la signature individuelle de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. de ces Statuts.

11. Responsabilités des gérants.

Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

12. Pouvoirs et Droits de vote.

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

14. Exercice social.

14.1. L'exercice social commence le premier août de chaque année et se termine le trente et un juillet de chaque année.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

15. Affectation des bénéfices.

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

16. Dissolution - Liquidation.

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) associé(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

16.3 Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 juillet 2014.

Souscription - Libération

Ensuite, Monsieur Vincent Courcelle, prénommé et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare avoir souscrit à 90% du capital social de la Société et d'avoir entièrement libéré les onze mille trois cent quarante (11.340) parts sociales de la Société par un apport en numéraire, de sorte le montant de onze mille trois cent quarante euros (11.340 EUR) est à la libre disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant qui le reconnaît expressément.

Monsieur Benjamin Levine, prénommé et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare avoir souscrit à 5% du capital social de la Société et d'avoir entièrement libéré les six cent trente (630) parts sociales de la Société par un apport en numéraire, de sorte le montant de six cent trente euros (630 EUR) est à la libre disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant qui le reconnaît expressément.

Monsieur Youssef Tagemouati, prénommé et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare avoir souscrit à 5% du capital social de la Société et d'avoir entièrement libéré les six cent trente (630) parts sociales de la Société par un apport en numéraire, de sorte le montant de six cent trente euros (630 EUR) est à la libre disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant qui le reconnaît expressément.

Estimation

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ huit cent vingt euros (EUR 820,-).

Décisions des associés

Et aussitôt après la constitution de la Société, les associés, représentant l'intégralité du capital social ont pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:
 - Monsieur Vincent Courcelle prénommé; et
 - Monsieur Patrice Gallasin, gérant de société, né le 9 décembre 1970 à Villiers-Semeuse, France, ayant son adresse professionnelle au 70, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.
2. Le siège social de la Société est établi au 70, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

Déclaration

Dont le présent acte a été fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête en début de ce document.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: DELLANDREA, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 8 février 2013. Relation: LAC/2013/6080. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur ff. (signé): FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 18 février 2013.

Référence de publication: 2013024152/200.

(130029406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2013.

White Grafton S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 153.261.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

La liquidation de la société White Grafton S.à.r.l., décidée par acte du notaire Maître Henri Hellinckx en date du 25 septembre 2012, a été clôturée lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue sous seing privé en date du 30 novembre 2012.

Les livres et documents de la société seront conservés pendant cinq ans au siège social au 22, Grand Rue, L-1660 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2013.

Référence de publication: 2013027506/16.

(130032722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2013.

Everock Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 175.188.

—
STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the twenty-ninth day of January.

Before the undersigned Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Everock S.à.r.l., a private limited company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 29 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 130.133,

here represented by Mr. Eric Gilson, its manager, residing professionally in Luxembourg.

Such appearing person, acting in its hereabove stated capacity, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which it declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established by the current owner of the shares created hereafter and among all those who may become partners in the future, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

An additional purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties, for its own account, either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participation in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/ lease of real estate properties.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The Company will assume the name of "Everock Investments S.à r.l."

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its partners. The registered

office of the Company may be transferred in the same municipality by means of a resolution of the manager or, in case of several managers, by means of a resolution of the board of managers. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

In the event that the manager or the board of managers determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances, such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg corporation.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings of the partners of the Company.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of partners representing three quarters (3/4) of the share capital at least. The shares to subscribe shall be offered preferably to the existing partners, in proportion to their part in the share capital representing their shares.

The manager or the board of managers may create such capital reserve(s) from time to time as it may determine (in addition to those reserve(s) which are required by law) and shall create a special reserve from funds received by the Company as issue premiums, which shall not be distributed to the partners until all liabilities of the Company are satisfied.

Art. 8. The Company's shares are indivisible towards the Company which will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among partners. Any inter vivos transfer to a new partner is subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters (3/4) of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased partner may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters (3/4) of the share capital owned by the surviving partners. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

Art. 11. Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

C. Management

Art. 12. The Company is managed by one or several managers, who need not be partners.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the sole partner, or as the case may be, the partners, who fix(es) their number and the term of its/their office. He (they) may be dismissed freely at any time by the sole partner, or as the case may be, the partners.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one manager, by the individual signature of any one manager, or by the individual or joint signature(s) of any other person(s) to whom such signatory power has been delegated by a resolution of the sole manager, or if there is more than one manager, by a resolution of the board of managers or by any one manager acting individually.

The sole manager, or in case of several managers, the board of managers may sub-delegate his/their powers for specific tasks to one or several ad hoc agents acting alone or jointly.

The officer's and/or agent's nomination, revocation, responsibilities and remuneration, if any, the duration of the period of his/their representation and any other relevant conditions of his/their agency will be determined by a resolution of the sole manager, or in case of plurality of managers, by a resolution of the board of managers or by any two (2) managers acting jointly.

Art. 13. In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by any one manager at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, or in the absence of a chairman, the board of managers may appoint another manager as chairman by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to all the managers at least twenty-four hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one member of the board of managers.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. If the board of managers is composed of two (2) managers, the board of managers can deliberate or act validly only if both managers are present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting. If the board of managers is composed of two managers, decisions shall be taken by unanimous votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 14. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

Art. 15. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 16. The manager(s) do(es) not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorized agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

The Company shall indemnify any manager or officer, and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager or officer of the Company, or, at its request, of any other corporation of which the Company is a partner or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for negligence or fault or misconduct; in the event of an extra-judicial settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 17. The manager or the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

D. Decisions of the sole partner - Collective decisions of the partners

Art. 18. Each partner may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 19. Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

The partners may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of partners representing three quarters (3/4) of the share capital at least.

Art. 20. In the case of a sole partner, such partner exercises the powers granted to the general meeting of partners under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 21. The Company's year commences on January 1st and ends on December 31st of each year.

Art. 22. Each year on the December, 31st the accounts are closed and the manager or the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 23. Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the partners.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 24. In the event of dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be partners, and which are appointed by the general meeting of partners which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners in proportion to the shares of the Company held by them.

Art. 25. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended.

Subscription and Payment

The five hundred (500) shares have been subscribed by Everock S.à r.l., prenamed.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional disposition

The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and shall end on December 31, 2013.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 1,200.-.

Resolutions of the sole partner

The above named company representing the entire subscribed capital and considering itself as duly convened, has immediately passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 29, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.
2. The number of managers is fixed at (1) one.
3. Mr. Eric GILSON, private employee, born on September 25, 1971 in Libramont (Belgium), residing professionally in L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey is appointed as manager of the Company for an unlimited duration.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-neuf janvier.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Everock S.à.r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 29 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 130.133,

ici représentée par Monsieur Eric Gilson, son gérant, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Laquelle comparante, agissant selon la capacité décrite ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont les statuts seront comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes par le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de titres de toutes espèces et l'administration, le contrôle et le développement de ces participations.

Un objet supplémentaire de la Société est l'acquisition et la vente de biens immobiliers, pour son propre compte, soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes les opérations liées à des biens immobiliers, comprenant la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou à des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de "Everock Investments S.à r.l."

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre municipalité du Grand-Duché du Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la même municipalité par décision du gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, par décision du conseil de gérance de la Société. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du Grand-Duché du Luxembourg ou dans tous autres pays.

Au cas où le gérant ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social ou la communication aisée depuis ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire restera une société luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25.-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social. Les parts à souscrire seront offertes par préférence aux associés existants, proportionnellement à la part du capital social représentée par leurs parts sociales.

Le gérant ou le conseil de gérance peut être amené à créer, de temps à autre, un capital de réserve (en plus des réserves requises par la loi), et devra créer une réserve spéciale provenant de fonds reçus par la Société en tant que primes d'émission, qui ne pourra pas être distribuée avant que toutes les dettes de la Société n'aient été remboursées.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois-quarts (3/4) des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sociales sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 11. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

C. Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas de plusieurs gérants, le conseil de gérance, a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant leur nombre et la durée de leur mandat. Ils sont librement et à tout moment révocables par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou lorsqu'ils sont plusieurs gérants, par la signature individuelle de chaque gérant, ou par la signature individuelle ou conjointe de toute(s) personne(s) ayant reçu procuration en vertu d'une résolution du gérant unique, ou s'il y a plus d'un gérant, en vertu d'une résolution du conseil de gérance ou par un gérant agissant individuellement.

Le gérant unique, ou en cas de plusieurs gérants, le conseil de gérance peut subdéléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc agissant seul ou conjointement.

La nomination, la révocation, les responsabilités et, le cas échéant, la rémunération, la durée de la période durant laquelle le mandataire représentera la société ainsi que toutes les conditions pertinentes liées à son mandat seront déterminées par une résolution du gérant unique, ou en cas de plusieurs gérants, par une résolution du conseil de gérance ou par deux (2) gérants d'agir conjointement pour le compte de la société.

Art. 13. Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la société est gérée par un conseil de gérance qui choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation de tout gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence, le conseil de gérance pourra désigner à la majorité de ses membres présents à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant aux heures et lieux déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs membres du conseil de gérance.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Si le conseil de gérance comprend deux (2) gérants, le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si les deux (2) gérants sont présents ou représentés à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion. Si le conseil de gérance comprend deux (2) gérants, les décisions sont prises à l'unanimité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. L'ensemble constitue le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 14. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 16. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

La Société indemnisera tout gérant ou fondé de pouvoir, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, des dépenses engagées par lui raisonnablement occasionnées par toutes actions ou tous procès auxquels il aura été partie en sa qualité de gérant ou fondé de pouvoir de la Société, ou pour avoir été, à la demande de la Société, gérant ou fondé de pouvoir de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créditrice et par laquelle il ne serait pas indemnisé, sauf le cas où dans pareils actions ou procès il sera finalement condamné pour négligence ou faute ou mauvaise administration, en cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que si la Société est informée par son conseil que le gérant ou fondé de pouvoir en question n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Le droit à indemnisation n'exclut pas d'autres droits dans le chef du gérant ou fondé de pouvoir.

Art. 17. Le gérant ou le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le

dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 18. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 19. Sous réserve d'une majorité plus importante prévue par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 20. Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 21. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 22. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le gérant ou le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 23. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 24. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif de la Société.

Le surplus résultant de la réalisation des actifs et du comblement du passif sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues par eux dans la Société.

Art. 25. Toute matière qui n'est pas réglée par les présents statuts sera réglée conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée.

Souscription et Libération

Les cinq cents (500) parts sociales de la Société ont été souscrites Everock S.à r.l., prénommée.

Toutes les parts ainsi souscrites ont été entièrement libérées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès à présent à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de constitution de la Société et finira le 31 décembre 2013.

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge à raison de sa constitution est évalué environ à EUR 1.200,-.

Résolutions de l'associé unique

L'associé susvisé, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, a aussitôt pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 29 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.
2. Le nombre de gérants est fixé à (1) un.
3. Monsieur Eric GILSON, employé, né le 25 septembre 1971 à Libramont (Belgique), résidant professionnellement à L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey, est nommé en tant que gérant de la Société pour une durée indéterminée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les mêmes jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: E. GILSON et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 février 2013. Relation: LAC/2013/5655. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 15 février 2013.

Référence de publication: 2013023972/362.

(130028768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2013.

Biday Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 43, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 140.581.

—
EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par l'actionnaire unique de la Société en date du 21 février 2013 que:

1. est nommés aux fonctions de liquidateur de la Société:

- La société Financière de Latour S.à r.l., 43, Boulevard Joseph II L-1840 Luxembourg enregistré sous le numero B172288, avec effet au 1^{er} janvier 2013, en remplacement de Monsieur Gilbert Muller.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2013.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2013026996/16.

(130033115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2013.

Everock Real Estate Luxembourg S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 175.243.

—
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-ninth day of January,

Before the undersigned Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1) Everock Management S.à r.l., a private limited company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 29, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg and which registration with the Luxembourg Trade and Companies Register is pending,

here represented by Mr. Eric Gilson, its manager, residing professionally in Luxembourg,

2) Everock S.à r.l., a private limited company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 29 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 130.133,

here represented by Mr. Eric Gilson, its manager, residing professionally in Luxembourg, and

3) Mr. Eric Gilson, born on September 25, 1971 in Libramont (Belgium), residing professionally in L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

Such appearing parties have requested the officiating notary to enact the deed of incorporation of a partnership limited by shares (société en commandite par actions) which they wish to incorporate with the following articles of association:

A. Name - Purpose - Duration - Registered office

Art. 1. Name. There exists a partnership limited by shares (société en commandite par actions) under the name "Everock Real Estate Luxembourg S.C.A." (the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present articles of association.

Art. 2. Purpose. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it considers useful for the accomplishment of these purposes.

Art. 3. Duration. The Company is incorporated for an unlimited period of time.

It may be dissolved at any time with and without cause by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 4. Registered office. The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Within the same municipality, the registered office may be transferred by decision of the Manager (as defined below). It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Manager.

In the event that the Manager determines that extraordinary political, economic or social circumstances or national disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall not effect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares

Art. 5. Share capital. The Company's share capital is set at thirty-one euro (EUR 31,000), represented by thirty-one (31,000) ordinary shares (the "Shares") with a nominal value of one euro (EUR 1) each. The Shares are divided in the following ten (10) classes of shares:

- (a) four thousand (4,000) class A Shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each (the "Class A Shares");
- (b) three thousand (3,000) class B Ordinary Shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each (the "Class B Shares");
- (c) three thousand (3,000) class C Shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each (the "Class C Shares");
- (d) three thousand (3,000) class D Shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each (the "Class D Shares");
- (e) three thousand (3,000) class E Shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each (the "Class E Shares");
- (f) three thousand (3,000) class F Shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each (the "Class F Shares");
- (g) three thousand (3,000) class G Ordinary Shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each (the "Class G Ordinary Shares");
- (h) three thousand (3,000) class H Shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each (the "Class H Shares");
- (i) three thousand (3,000) class I Shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each (the "Class I Shares"); and
- (j) three thousand (3,000) class J Shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each (the "Class J Shares").

Shares are redeemable at the request of the Company pursuant to article 49-8 of the Law.

Art. 6. Shares. Each share is entitled to one vote at every ordinary and extraordinary general meeting of shareholders of the Company.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any Share in addition to its nominal value is transferred.

All Shares shall vote as a single class, except as may be required by law or set forth in these articles of association. No class of Shares shall be entitled to any pre-emptive rights with respect to any class of Shares, except as may be required by law.

All Shares purchased or otherwise acquired by the Company shall be retired and no longer deemed outstanding with the effect that the issued number of Shares within the relevant class of Shares is reduced.

The shares of the Company are in registered or bearer form.

Death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the shareholders shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 7. Share capital modification. Authorised capital - The authorised capital, including the share capital, is set at fifty million euro (EUR 50,000,000), consisting of fifty million (50,000,000) Shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each. During a period of time of five (5) years from the date of the publication of these articles of association or, as the case may be, of the resolution to renew or to increase the authorised capital pursuant to this article, the Manager is hereby authorised to issue shares, to grant options to subscribe for shares and to issue any other instruments convertible into shares within the limits of the authorised capital to such persons and on such terms as they shall see fit and specifically to proceed to such issue without reserving a preferential right to subscribe to the shares issued for the existing shareholders. Such authorisation may be renewed through a resolution of the general meeting of the shareholders adopted in

the manner required for an amendment of these articles of association, each time for a period not exceeding five (5) years.

The Company's share capital may be increased by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association or as set out in Article 15 hereof.

Any new Shares to be paid for in cash shall be offered by preference to the existing shareholder(s). In case of plurality of shareholders, such Shares shall be offered to the shareholders in proportion to the number of shares held by them in the Company's share capital. The board of directors shall determine the period of time during which such preferential subscription right may be exercised and which may not be less than thirty (30) days from the date of dispatch of a registered letter sent to the shareholder(s) announcing the opening of the subscription period. The general meeting of shareholders may limit or suppress the preferential subscription right of the existing shareholder(s) in the manner required for an amendment of these articles of association.

The Company's share capital may further be reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association or as set out in Article 15 hereof.

Such a capital reduction may be conducted through the cancellation of Shares or by the cancellation of one or more classes of Shares through the repurchase and cancellation of all the Shares in issue in such class(es). The Company shall be able to redeem each of Class B to Class J Shares, in the framework of a decrease of its subscribed capital by cancellation of the redeemed Shares, only if such reduction of share capital includes the repurchase and the cancellation of a whole class of Shares. In such event, such class of Shares gives right to the holders thereof (pro rata to their holding in such class of Shares) to the Available Amount (with the limitation however to the Total Cancellation Amount as determined by the general meeting of shareholders) and the holders of Shares of the repurchased and cancelled class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value per Share for each Share of the relevant class of Shares held by them and cancelled.

Upon the repurchase and cancellation of the Shares of the relevant class of Shares, the Cancellation Value per Share will become due and payable by the Company.

For the purposes of this present Article 7, the following definitions shall apply:

Available Amount: means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) to the extent the shareholders would have been entitled to dividend distributions according to Article 25 hereof, increased by (i) any freely distributable share premium (up to the amount of losses including carried forward losses) as well as any other freely distributable reserves but reduced by (1) any losses (including carried forward losses) and (2) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the articles of association, in each case as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P) - (L + LR)$$

Whereby:

AA= Available Amount

NP= net profits (including carried forward profits)

P= any freely distributable share premium (up to the amount of L) as well as any other freely distributable reserves

L= losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the articles of association.

The Available Amount, as determined by the board of directors by using the formula described here above, can be increased by any surplus cash or/and assets available to the Company at the time of the redemption, such surplus cash or/and assets being paid from the share premium account up to the amount of the share premium at the time of the redemption.

Cancellation Value per Share: means the amount calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of Shares in issue in the class of Shares to be repurchased and cancelled.

Interim Accounts: means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.

Interim Account Date: means the date no later than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant class of Shares.

Total Cancellation Amount: means the Total Cancellation Amount for each of the classes of Shares J, I, H, G, F, E, D, C and B shall be the Available Amount of the relevant class of Shares at the time of the cancellation of the relevant class of Shares unless otherwise resolved by the general meeting of shareholders in the manner provided for an amendment of the articles of association provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.

Art. 8. Register of shares - Transfer of shares. A register of shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all the information required by the Law. Ownership of shares is established by registration in said share register. Certificates of such registration shall be issued upon request and at the expense of the relevant shareholder.

Certificates of bearer shares shall be signed by two directors or, if the Company has a sole director, by such director in accordance with the provisions of the Law. One of the signatures may be affixed by a person delegated to such purpose

by the board of directors under the conditions of the Law. Bearer share certificates shall contain all information required by the Law.

The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until such representative has been appointed.

The shares are freely transferable in accordance with the provisions of the Law. Shares held by the Manager may only be transferred to a replacing or additional manager(s) (associé commandité gérant).

Any transfer of registered shares shall become effective towards the Company and third parties either (i) through the recording of a declaration of transfer into the register of shares, signed and dated by the transferor and the transferee or their representatives, or (ii) by the Company upon notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company. The transfer of bearer shares occurs by the mere delivery of the related share certificate.

Art. 9. Liability of shareholders. The limited partners (associés commanditaires) shall refrain from acting on behalf of the Company in any manner or capacity other than by exercising their rights as shareholders in general meetings and shall be liable only to the extent of the amount of the share capital they subscribed in the Company.

The unlimited shareholder(s) (associés commandité(s)) is(are) jointly and severally liable for all liabilities of the Company which cannot be met out of the assets of the Company.

C. General meetings of shareholders

Art. 10. Powers of the general meeting of shareholders. The shareholders of the Company exercise their collective rights in the general meeting of shareholders. Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by the Law and by these articles of association.

Art. 11. Convening of general meetings of shareholders. The general meeting of shareholders may at any time be convened by the Manager or, as the case may be, by the Supervisory Board (as defined below).

It must be convened by the Manager or the Supervisory Board upon written request of one or several shareholders representing at least ten percent (10%) of the Company's share capital. In such case, the general meeting of shareholders shall be held within a period of one (1) month from receipt of such request.

The convening notice for every general meeting shall contain the date, time, place and agenda of the meeting and shall be made through announcements published twice, with a minimum interval of eight (8) days, and eight (8) days before the meeting, in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations and in a Luxembourg newspaper. Notices by mail shall be sent eight (8) days before the meeting to the registered shareholders, but no proof that this formality has been complied with needs to be given. Where all the shares are in registered form, the convening notices may be made by registered letters only and shall be dispatched to each shareholder by registered mail at least eight (8) days before the date scheduled for the meeting.

If all of the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and have waived any convening requirement the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 12. Conduct of general meetings of shareholders. The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the convening notice of such meeting, on third Tuesday of June at 15:00 o'clock. If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices.

A board of the meeting shall be formed at any general meeting of shareholders, composed of a chairman, a secretary and a scrutineer need neither be shareholders nor the Manager. The board of the meeting shall especially ensure that the meeting is held in accordance with applicable rules and, in particular, in compliance with the rules in relation to convening, majority requirements, vote tallying and representation of shareholders.

An attendance list must be kept at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. One person may represent several or even all shareholders.

Shareholders taking part in a meeting by conference call, through video-conference or by any other means of communication allowing their identification and allowing that all persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation of all such persons in the meeting, are deemed to be present for the computation of the quorums and votes, subject to such means of communication being made available at the place of the meeting.

Each shareholder may vote at a general meeting through a signed voting form sent by post, electronic mail, facsimile or any other means of communication to the Company's registered office or to the address specified in the convening notice. The shareholders may only use voting forms provided by the Company which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposal submitted to the decision of the meeting, as well as for each

proposal three boxes allowing the shareholder to vote in favour of, against, or abstain from voting on each proposed resolution by ticking the appropriate box.

Voting forms which, for a proposed resolution, do not show only (i) a vote in favour or (ii) a vote against the proposed resolution or (iii) an abstention are void with respect to such resolution. The Company shall only take into account voting forms received prior to the general meeting which they relate to.

The Manager may determine other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any general meeting of shareholders.

Art. 13. Manager consent. The general meeting of shareholders may only adopt or ratify (i) acts affecting the interests of the Company vis-à-vis third parties or (ii) amend the articles of association with the consent of the Manager.

Art. 14. Quorum and Vote. Each shareholder is entitled to as many votes as hold shares.

Except as otherwise required by the Law or these articles of association, resolutions at a general meeting of shareholders duly convened shall not require any presence quorum and shall be adopted at a simple majority of the votes validly cast, regardless of the portion of capital represented. Abstentions and nil votes shall not be taken into account.

Art. 15. Amendments of the articles of association. Except as otherwise provided herein and without prejudice to article 13 of these articles of association, these articles of association may be amended by a majority of at least two-thirds of the votes validly cast at a general meeting at which a quorum of more than half of the Company's share capital is present or represented. If no quorum is reached in a meeting, a second meeting may be convened in accordance with the Law and these articles of association which may deliberate, without prejudice to article 13 of these articles of association, regardless of the quorum represented and at which resolutions are taken at a majority of at least two-thirds of the votes validly cast. Abstentions and nil votes shall not be taken into account.

Art. 16. Change of nationality. The nationality of the Company may be changed by unanimous consent of all shareholders and the Manager.

Art. 17. Adjournment of general meeting of shareholders. Subject to the provisions of the Law, the Manager may adjourn any general meeting of shareholders for four (4) weeks. The Manager shall do so at the request of shareholders representing at least twenty percent (20%) of the share capital of the Company. In the event of an adjournment, any resolution already adopted by the general meeting of shareholder shall be cancelled.

Art. 18. Minutes of general meetings of shareholders.

18.1 The board of any general meeting of shareholders shall draw up minutes of the meeting which shall be signed by the members of the board of the meeting as well as by any shareholder upon its request.

18.2 Any copy and excerpt of such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party, shall be certified as a true copy of the original by the notary having had custody of the original deed, in case the meeting has been recorded in a notarial deed, or shall be signed by the Manager.

D. Management

Art. 19. Appointment and Powers of the Manager(s). The Company shall be managed by one or more managers designated among the shareholders having unlimited liability (associés-commandités).

The Company is currently managed by Everock Management S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, which registration with the Luxembourg trade and companies' register is pending, having its registered office at 29, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg (the "Manager").

In the event of legal incapacity, liquidation or other permanent situation preventing the Manager from acting as Manager of the Company, the Company shall not be immediately dissolved and liquidated, provided the Supervisory Board appoints an administrator, who does not need to be a shareholder, to effect urgent or mere administrative acts, until a general meeting of shareholders is held, which such administrator shall convene within fifteen (15) days of his appointment. At such general meeting, the shareholders shall appoint a successor manager, in accordance with the quorum and majority requirement for amendment of these articles of association (it being understood that the former manager shall not participate in such vote). Any such appointment of a successor manager shall not be subject to the approval of the Manager.

The Manager is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfill the Company's corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Law or by these articles of association to the general meeting of shareholders or to the Supervisory Board.

Art. 20. Conflict of interest. The transactions made between the Company and the Manager having an interest conflicting with that of the Company are mentioned in the resolution of the Manager.

Any such conflict of interest shall be reported to the next general meeting of shareholders prior to taking any resolution on any other item.

The preceding rules shall not apply where the decision of the Manager relates to current operations entered into under normal conditions.

Art. 21. Dealing with third parties. The Company shall be bound towards third parties in all circumstances by the sole signature of the Manager or by the signature of any person(s) to whom such power may have been delegated acting individually or jointly in accordance within the limits of such delegation.

The Company may grant special powers by notarised proxy or private instrument.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that the Manager or any one or more of the directors or officers of the Manager is interested in, or is a director, associate, officer or employee of, such company or firm. Any director or officer of the Manager who serves as a director, officer or employee of a company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

E. Supervision of the company

Art. 22. Supervisory Board. The operations of the Company shall be supervised by a supervisory board (the "Supervisory Board"), comprising at least three (3) internal auditors (commissaires), hereinafter referred to as the members of the Supervisory Board. The Supervisory Board may be consulted by the Manager on such matters as the Manager may determine and may authorise any actions of the Manager that may, pursuant to law or regulation or under these articles of association, exceed the powers of the Manager.

The general meeting of shareholders shall appoint the members of the Supervisory Board, and shall determine their number, remuneration and term of office, which may not exceed six (6) years. The members of the Supervisory Board may be re-appointed. The Supervisory Board may elect one of its members as chairman.

Any member of the Supervisory Board may be removed at any time, without notice and with or without cause by the general meeting of shareholders.

The members of the Supervisory Board have an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

If the shareholders of the Company appoint one or more independent auditor'(s) (reviseur(s) d'entreprises agree(s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies' register and the accounting and annual accounts of undertakings, the institution of the Supervisory Board shall be suppressed.

Any independent auditor may only be removed by the general meeting of shareholders with cause or with his approval.

Art. 23. Conduct of meetings. The Supervisory Board shall meet upon call by its chairman or by the Manager at the place indicated in the notice of meeting. The meetings of the Supervisory Board shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.

Written notice of any meeting of the Supervisory Board must be given to all members of the Supervisory Board at least twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be mentioned in the notice of meeting. This notice may be omitted in case of assent of each member of the Supervisory Board in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. No prior notice shall be required for a meeting of the Supervisory Board to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the Supervisory Board.

No prior notice shall be required in case all the members of the Supervisory Board are present or represented at a meeting of such Supervisory Board and have waived any convening requirement, or in case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the Supervisory Board.

Any member may act at any meeting by appointing in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication another member as his proxy. A member may represent several of his colleagues.

Resolutions of the Supervisory Board will be recorded in minutes signed by the chairman of the meeting. Copies of extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by the chairman of the meeting or any two members.

Resolutions are taken by a majority vote of the members present or represented. The chairman shall not have a casting vote.

The Supervisory Board may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. The members of the Supervisory Board may express their consent separately, the entirety of the consents evidencing the adoption of the resolutions. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

23.8 Meeting of the Supervisory Board may also be held by conference-call or video conference or by any other means of communication allowing all persons participating at such meeting to hear on a continuous basis and allowing an effective participation in the meeting. The participation in a meeting by these means equivalent to a participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the registered office of the Company.

F. Financial year - Allocation of profits - Interim dividends

Art. 24. Financial year. The financial year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall end on the thirty-first of December of the same year.

Art. 25. Annual accounts and Allocation of profits. At the end of each financial year, the accounts are closed, the Manager draws up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the law.

From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

Sums contributed to a reserve of the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing shareholder agrees with such allocation.

In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

Upon recommendation of the Manager, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the Company's annual net profits shall be used in accordance with the Law and these articles of association.

Art. 26. Interim dividends - Share premium and Assimilated premiums. The Manager may proceed to the payment of interim dividends subject to the provisions of the Law.

Any share premium, assimilated premium, or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholders subject to the provisions of the Law and these articles of association.

G. Liquidation

Art. 27. Liquidation. In the event of dissolution in accordance with article 3.2 of these articles of association of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the general meeting of shareholders, deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

Unless otherwise provided in these articles of association, the surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the number of shares of the Company held by them.

H. Final clause - Governing law

Art. 28. Governing law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law.

Transitional provisions

1. The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and terminate on 31 December 2013.
2. The first annual general meeting of shareholders shall be held in 2014.
3. Interim dividends may also be distributed during the Company's first financial year.

Subscription and Payment

Ten (10) Shares have been subscribed by Everock Management S.à r.l., aforementioned for the price of ten euro (EUR 10,-) as follows:

- one (1) Class A Share with a nominal value of one euro (EUR 1);
- one (1) Class B Share with a nominal value of one euro (EUR 1);
- one (1) Class C Share with a nominal value of one euro (EUR 1);
- one (1) Class D Share with a nominal value of one euro (EUR 1);
- one (1) Class E Share with a nominal value of one euro (EUR 1);
- one (1) Class F Share with a nominal value of one euro (EUR 1);
- one (1) Class G Share with a nominal value of one euro (EUR 1);
- one (1) Class H Share with a nominal value of one euro (EUR 1);
- one (1) Class I Share with a nominal value of one euro (EUR 1); and
- one (1) Class J Share.

Thirty thousand nine hundred eighty (30,980) Shares have been subscribed by Everock S.à r.l., aforementioned for the price of thirty thousand nine hundred eighty (30,980,-) as follows:

- three thousand nine hundred ninety-eight (3,998) Class A Shares nominal value of one euro (EUR 1);
- two thousand nine hundred ninety-eight (2,998) Class B Shares nominal value of one euro (EUR 1);

- two thousand nine hundred ninety-eight (2,998) Class C Shares nominal value of one euro (EUR 1);
- two thousand nine hundred ninety-eight (2,998) Class D Shares nominal value of one euro (EUR 1);
- two thousand nine hundred ninety-eight (2,998) Class E Shares nominal value of one euro (EUR 1);
- two thousand nine hundred ninety-eight (2,998) Class F Shares nominal value of one euro (EUR 1);
- two thousand nine hundred ninety-eight (2,998) Class G Shares nominal value of one euro (EUR 1);
- two thousand nine hundred ninety-eight (2,998)) Class H Shares nominal value of one euro (EUR 1);
- two thousand nine hundred ninety-eight (2,998) Class I Shares with a nominal value of one euro (EUR 1); and
- two thousand nine hundred ninety-eight (2,998) Class J Shares.

Ten (10) Shares have been subscribed by Mr. Eric Gilson, aforementioned for the price of ten euro (EUR 10,-) as follows:

- one (1) Class A Share with a nominal value of one euro (EUR 1);
- one (1) Class B Share with a nominal value of one euro (EUR 1);
- one (1) Class C Share with a nominal value of one euro (EUR 1);
- one (1) Class D Share with a nominal value of one euro (EUR 1);
- one (1) Class E Share with a nominal value of one euro (EUR 1);
- one (1) Class F Share with a nominal value of one euro (EUR 1);
- one (1) Class G Share with a nominal value of one euro (EUR 1);
- one (1) Class H Share with a nominal value of one euro (EUR 1);
- one (1) Class I Share with a nominal value of one euro (EUR 1); and
- one (1) Class J Share, with a nominal value of one euro (EUR 1).

The shares so subscribed have been fully paid-up by a contribution in cash so that the amount of thirty-one thousand (EUR 31,000) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

The total contribution in the amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000) is entirely allocated to the share capital.

Declaration

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Articles 26, 26-3 and 26-5 of the Law of August 10, 1915 on Commercial Companies, as amended, have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately EUR 1,200.-.

Resolutions of the shareholders

The incorporating shareholders, representing the entire share capital of the Company and having waived any convening requirements, have thereupon passed the following resolutions:

1. The address of the registered office of the Company is set at 29, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.
2. The following person is appointed as independent auditor (réviseur d'entreprises agréé) of the Company until the general meeting of shareholders convened to approve the Company's annual accounts for the first financial year:
Deloitte Audit, having its registered office in L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the appearing parties, known to the notary by name, first name and residence, the said appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille treize, le vingt-neuf janvier,

Par-devant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

1. Everock Management S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie par les lois du Luxembourg, ayant son siège social sis au 29, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg est dont l'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés est en cours,

dûment représentée par Monsieur Eric Gilson, son gérant, résidant professionnellement à Luxembourg, et

2. Everock S.à.r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie par les lois du Luxembourg, ayant son siège social sis au 29 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 130.133,

dûment représentée par Monsieur Eric Gilson, son gérant, résidant professionnellement à Luxembourg, et

3. Monsieur Eric Gilson né à Libramont (Belgique), le 25 septembre 1971, résidant professionnellement à L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

Les comparantes ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte de constitution d'une société en commandite par actions qu'elles souhaitent constituer avec les statuts suivants:

A. Nom - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Nom. Il existe une société en commandite par actions sous la dénomination «Everock Real Estate Luxembourg S.C.A.» (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Objet. La Société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et de toute autre forme de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, de même que le transfert par vente, échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de tout type, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille.

La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle qu'elle estime utile pour l'accomplissement de ces objets.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 4. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par décision de la Gérance (telle que définie ci-dessous). Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des actionnaires, adoptée aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

Des succursales ou bureaux peuvent être créé(e)s, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision de la Gérance.

Dans l'hypothèse où la Gérance estime que des événements exceptionnels d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles se sont produits ou seraient imminents sont de nature à interférer avec l'activité normale de la Société à son siège social, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances exceptionnelles; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

B. Capital social - Actions

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000), représenté par trente et un mille (31.000) actions ordinaires (les «Actions»), ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

Les Actions sont divisées en dix (10) catégories d'actions comme suit:

(a) quatre mille (4.000) actions de catégorie A ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Actions de Catégorie A»);

(b) trois mille (3.000) actions de catégorie B d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Actions de Catégorie B»);

(c) trois mille (3.000) actions de catégorie C d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Actions de Catégorie C»);

(d) trois mille (3.000) actions de catégorie D d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Actions de Catégorie D»);

(e) trois mille (3.000) actions de catégorie E d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Actions de Catégorie E»);

(f) trois mille (3.000) actions de catégorie F d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Actions de Catégorie F»);

(g) trois mille (3.000) actions de catégorie G d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Actions de Catégorie G»);

(h) trois mille (3.000) actions de catégorie H d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Actions de Catégorie H»);

(i) trois mille (3.000) actions de catégorie I ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Actions de Catégorie I»), et

(j) trois mille (3.000) actions de catégorie J d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Actions de Catégorie J»).

Les Actions sont rachetables à la demande de la Société en application de l'article 49-8 de la Loi.

Art. 6. Actions. Chaque action donne droit à une voix dans chaque délibération des assemblées générales ordinaires et extraordinaires des actionnaires de la Société. Les Actions de Catégorie A, les Actions de Catégorie B, les Actions de Catégorie C, les Actions de Catégorie D, les Actions de Catégorie E, les Actions de Catégorie F Actions, les Actions de Catégorie G, les Actions de Catégorie H, les Actions de Catégorie I et les Actions de Catégorie J seront collectivement par les «Actions».

En plus du capital social émis, un compte de prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes payées sur une action à sa valeur nominale.

Toutes les Actions voteront comme une seule catégorie, à l'exception de ce qui est requis par la Loi ou les présents Statuts. Aucune catégorie d'Actions n'a de droit de préemption sur aucune catégorie d'Actions, à l'exception de ce qui est requis par la Loi.

Toutes les Actions rachetées ou acquises par la Société seront annulées et ne seront plus considérées comme en émission, cela ayant pour effet que le nombre d'Actions émises dans la catégorie d'Action concernée sera réduit.

Les Actions de la Société sont nominatives ou au porteur.

Le décès, l'incapacité, la dissolution, la faillite ou tout autre événement similaire concernant tout actionnaire ou l'actionnaire unique, le cas échéant, n'entraînera pas la dissolution de la Société.

Art. 7. Modification du capital social. Le capital autorisé incluant le capital social, est fixé à cinquante millions d'euros (EUR 50.000.000), composé de cinquante millions d'Actions avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune. Durant une période de cinq (5) ans à compter de la date de publication des présents statuts, ou, le cas échéant, de la décision de renouveler ou d'augmenter le capital autorisé conformément au présent article, la Gérance est, par la présente, autorisée à émettre des actions, à attribuer des options de souscription d'actions et à émettre tout autre instrument convertible en actions dans les limites du capital autorisé aux personnes et aux conditions adéquates sans que ces émissions puissent octroyer un droit préférentiel de souscription aux actionnaires existants. Une telle autorisation peut être renouvelée par décision de l'assemblée générale des actionnaires conformément aux conditions requises pour une modification des présents statuts au terme de chaque période ne pouvant excéder cinq (5) ans.

Le capital social de la Société peut être augmenté par une décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société, adoptée selon les modalités requises pour une modification des présents statuts ou tel que défini à l'article 15 des présentes.

Toutes les Actions nouvelles devant être payées en numéraire doivent être offertes par préférence aux actionnaires existant(s). En cas de pluralité d'actionnaires, de telles Actions seront offertes aux actionnaires en proportion du nombre d'actions qu'ils détiennent dans le capital social de la Société. Le conseil d'administration détermine la période de temps pendant laquelle ce droit préférentiel de souscription peut être exercé et qui ne peut être inférieur à trente (30) jours à compter de la date d'envoi d'une lettre recommandée envoyée à l'actionnaire(s) annonçant l'ouverture de la période de souscription. L'assemblée générale des actionnaires peut limiter ou supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires existants de la manière requise pour la modification des présents statuts.

Le capital de la Société peut en outre être réduit par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires adoptée de la manière requise pour une modification des présents statuts ou tel que défini à l'article 15 des présentes.

Une telle réduction de capital peut être réalisée par voie d'annulation des Actions, ou par l'annulation d'une ou plusieurs catégories d'Actions par le rachat et l'annulation de toutes les Actions en émission dans une telle catégorie d'Actions. La Société peut racheter chacune les actions des catégories B à J dans le cadre d'une réduction de capital, par l'annulation des Actions rachetées, seulement si une telle réduction de capital social inclut le rachat et l'annulation de l'entièreté de la catégorie d'Actions. Dans ce cas, la catégorie d'Actions concernée donne aux porteurs (au pro rata de leur participation dans la catégorie d'Actions concernée) un droit au Montant Disponible (à concurrence toutefois du Montant Total d'Annulation comme déterminé par l'assemblée générale des actionnaires) et les porteurs des Actions de la catégorie d'Actions rachetée et annulée recevront de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation Par Action de la catégorie d'Actions concernée détenue par eux et annulée.

Suite au rachat et à l'annulation des Actions de la catégorie d'Actions concernée, la Valeur d'Annulation Par Action sera due et payable par la Société.

Aux fins du présent Article 7, les définitions suivantes s'appliqueront:

Montant Disponible: signifie le montant total des profits nets de la Société (incluant les profits reportés) pour autant que l'actionnaire ait droit à la distribution des dividendes telle que prévue dans l'Article 25 des Statuts, augmentés de (i) toute prime d'émission librement distribuable (à concurrence du montant des pertes incluant les pertes reportées) ainsi

que toutes autres réserves librement distribuables mais retranchées de (1) toutes pertes (incluant les pertes reportées) et (2) toutes sommes devant être allouées aux réserves en application des dispositions de la Loi ou des Statuts, dans chaque cas tel que fixé dans les Comptes Intérimaires concernés sans aucun compte double, de façon que:

$$MD = (PN + PE) - (P + RL)$$

Dans lequel:

MD= le Montant Disponible.

PN: profits nets (incluant les profits reportés)

PE= toute prime d'émission librement distribuable (à concurrence du montant de P) ainsi que toutes autres réserves librement distribuables.

P= pertes (incluant les pertes reportées).

RL= toutes sommes devant être placées dans les réserves en application des dispositions de la Loi ou des Statuts.

Le Montant Disponible, tel que déterminé par la formule ci-dessus décrite, peut être augmenté de tout excédent en cash et/ou en actifs disponibles de la Société au moment du rachat, un tel excédent en cash et/ou en actifs devant être payé du compte de prime d'émission à concurrence du montant de prime d'émission au moment du rachat.

Valeur d'Annulation Par Action: signifie le montant calculé en divisant le Montant Total d'Annulation par le nombre d'Actions concernées dans la catégorie d'Actions devant être rachetée et annulée.

Comptes Intérimaires: signifie les comptes intérimaires à la Date des Comptes Intérimaires.

Date des Comptes Intérimaires: signifie la date au plus tard huit (8) jours avant la date de rachat et d'annulation de catégorie d'Actions concernée.

Montant Total d'Annulation: signifie le montant déterminé par le conseil d'administration et approuvé par l'assemblée générale des actionnaires sur la base des Comptes Intérimaires concernés. Le Montant Total d'Annulation pour chacune des catégories d'Actions J, I, H, G, F, E, D, C, et B sera le Montant Disponible des catégories d'Actions concernées au moment de l'annulation desdites catégories d'Actions à moins qu'il n'en ait été décidé autrement par l'assemblée générale des actionnaires statuant par voie de modification des Statuts étant entendu toutefois que le Montant Total d'Annulation ne devra jamais être supérieur au Montant Disponible.

Art. 8. Registre des actions - Transfert des actions. Un registre des actions est tenu au siège social de la Société où il est mis à disposition de chaque actionnaire pour vérification. Ce registre contient toutes les informations requises par la Loi. La propriété des actions est établie par l'inscription figurant dans ledit registre. Des certificats d'inscription peuvent être émis sur demande et aux frais de l'actionnaire demandeur.

Les certificats des actions au porteur sont signés par deux administrateurs ou, si la Société n'en possède qu'un seul, par ledit administrateur conformément aux prescriptions de la Loi. Une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cette fin par le Conseil d'administration conformément aux conditions posées par la Loi. Les certificats des actions au porteur contiennent toutes les informations requises par la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un seul titulaire par action. Les copropriétaires indivis nommeront un représentant unique qui les représentera vis-à-vis de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits relatifs à cette part sociale, jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.

Les Actions sont librement cessibles conformément aux dispositions de la Loi.

Les Actions détenues par la Gérance sont uniquement cessibles à un associé-commandité gérant remplaçant ou additionnel.

Toute cession d'actions nominatives est opposable à la Société et aux tiers soit (i) suite à l'enregistrement d'une déclaration de cession dans le registre d'actions signée et datée par le cédant et le cessionnaire ou ses représentants, soit (ii) sur notification de la cession à la société, ou après l'acceptation de la cession par la Société. La cession d'actions au porteur s'opère par la simple remise des certificats des actions concernées.

Art. 9. Responsabilité des actionnaires. Les associés commanditaires doivent s'abstenir d'agir au nom de la Société de quelque manière ou qualité autre que par l'exercice de leurs droits en tant qu'actionnaires lors des assemblées générales et ne sont responsables qu'à hauteur du montant du capital qu'ils ont souscrit dans la Société.

Le(s) associé(s) commandité(s) est/sont conjointement et individuellement responsables de tous les engagements pris par la Société et garantis par ses actifs.

C. Assemblée générale des actionnaires

Art. 10. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires. Les actionnaires exercent leurs droits collectivement au sein de l'assemblée générale des actionnaires. Toute assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires de la Société. L'assemblée générale des actionnaires est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la Loi et par les présents statuts.

Art. 11 Convocation aux réunions de l'assemblée générale des actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires peut être convoquée à tout moment par la Gérance ou, le cas échéant, par le Conseil de surveillance (tel que défini ci-après).

Sur demande écrite des actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social de la Société, la Gérance ou le Conseil de surveillance est tenu(e) de convoquer l'assemblée générale des actionnaires. Dans ce cas, l'assemblée générale des actionnaires se tiendra dans le mois suivant la réception de cette demande.

La convocation à toute assemblée générale des actionnaires précise la date, l'heure, le lieu et l'ordre du jour de la réunion et fait l'objet d'une double publication au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations et dans un journal luxembourgeois. Ces deux publications interviennent à un intervalle de huit (8) jours minimum et huit (8) jours avant la réunion. Les convocations sont adressées par voie postale huit (8) jours avant la réunion aux actionnaires mentionnés sur le registre, sans pour autant que la preuve de cette formalité puisse être exigée.

Quand toutes les actions sont nominatives, les convocations sont uniquement adressées par lettres recommandées au moins huit (8) jours avant la date prévue de la réunion.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée générale des actionnaires et ont renoncé à toute modalité de convocation, la réunion peut se tenir sans qu'il y ait eu de convocation ou de publication préalables.

Art. 12 Conduite des réunions de l'assemblée générale des actionnaires. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tient au Luxembourg, au siège social de la Société ou en tout autre lieu au Luxembourg qui pourrait être mentionné dans la convocation à ladite réunion le troisième mardi du mois de juin à 15:00 heures. Si le jour retenu est un jour férié, l'assemblée annuelle des actionnaires se tient le jour ouvrable suivant. Toutes les autres assemblées d'actionnaires se tiennent au lieu et heure mentionnés dans chacune des convocations.

A chaque assemblée générale des actionnaires, un bureau constitué d'un président de séance, d'un secrétaire et d'un scrutateur est formé. Chacun d'entre eux est nommé par l'assemblée générale des actionnaires, sans que leur qualité d'actionnaire puisse être exigée.

Si les actionnaires présents à l'assemblée générale jugent qu'ils peuvent vérifier eux-mêmes la régularité des votes, ils peuvent décider à l'unanimité de nommer uniquement (i) un président de séance et un secrétaire ou (ii) une seule personne qui assumera le rôle du bureau et en cette hypothèse il sera inutile de nommer un scrutateur. Toute référence faite au «bureau de l'assemblée» doit être lue comme une référence aux «président de séance et secrétaire» ou, le cas échéant comme référence à la «personne seule qui assume le rôle du bureau», selon le contexte et si applicable.

Le bureau de l'assemblée s'assure plus particulièrement que l'assemblée se tient conformément aux dispositions applicables, notamment au regard des règles régissant la convocation, les exigences de majorité, le décompte des votes et la représentation des actionnaires.

A chaque assemblée générale des actionnaires est établie une liste des présents.

Tout actionnaire peut se faire représenter à toutes les réunions de l'assemblée générale des actionnaires en désignant par écrit ou par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication une autre personne comme son mandataire. Une personne peut représenter plusieurs voire même tous les actionnaires.

Les actionnaires participant à l'assemblée par l'intermédiaire de téléconférence, de visioconférence ou de tout autre moyen de communication permettant leur identification et la faculté de s'entendre mutuellement sans discontinuité tout en garantissant une participation effective sont réputés être présents pour les calculs du quorum et du vote, sous réserve que de tels moyens de communication soient disponibles sur le lieu de l'assemblée.

Chaque actionnaire peut voter à l'assemblée générale par l'intermédiaire d'un formulaire de vote signé adressé par courrier, courrier électronique, télécopie tout autre moyen de communication, au siège social de la Société ou à l'adresse mentionnée dans la convocation. Les actionnaires peuvent aussi utiliser des formulaires de vote fournis par la Société qui mentionnent au minimum le lieu, la date et l'heure de la réunion, l'ordre du jour de celle-ci, les propositions soumises au vote ainsi que pour chaque proposition trois cases dont l'une est à biffer, selon que l'actionnaire souhaite voter en faveur, voter contre ou s'abstenir.

Les formulaires de vote qui, pour chaque résolution proposée ne montrent pas uniquement (i) un vote pour ou (ii) un vote contre ou (iii) une abstention sont nuls au regard de cette résolution. La Société ne prend en considération que les formulaires de vote reçus préalablement à l'assemblée générale à laquelle ils se rapportent.

La Gérance peut déterminer d'autres conditions qui doivent être remplies par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée générale des actionnaires.

Art. 13. Approbation de la Gérance. L'assemblée générale des actionnaires ne peut que (i) adopter ou ratifier des actes relatifs aux intérêts sociaux de la Société vis-à-vis de tiers ou (ii) modifier les statuts qu'avec l'approbation de la Gérance.

Art. 14. Quorum et Vote.

14.1 Chaque actionnaire a un nombre de voix égal au nombre de titres qu'il détient.

14.2 Sauf si la Loi ou les présents statuts en exigent autrement, les décisions dument retenues en assemblée générale des actionnaires ne nécessitent pas de quorum de présences et sont adoptées à la majorité simple des voix exprimées de façon réglementaire, sans considération de la part de capital représentée. Les abstentions et les votes nuls ne sont pas pris en considération.

Art. 15. Modification des statuts. Sauf s'il en est disposé autrement, et sans que les prescriptions de l'article 13 du texte ne soient remises en cause, les présents statuts peuvent être modifiés par une majorité des deux tiers au moins

des voix valablement décomptées lors de l'assemblée générale dont le quorum est de plus de la moitié du capital social de la Société présent ou représenté. Conformément à la Loi et aux présents statuts, sans remettre en cause l'article 13, si le quorum n'est pas atteint lors de la réunion, une seconde réunion convoquée, sans condition de quorum, permet de prendre toute décision à la majorité des deux tiers au moins des voix valablement exprimées. Les abstentions et les votes nuls ne sont pas pris en considération.

Art. 16. Changement de nationalité. La nationalité de la Société ne peut être modifiée qu'à l'unanimité des actionnaires et de la Gérance.

Art. 17. Report de l'assemblée générale des actionnaires. Sous réserve des dispositions de la Loi, la Gérance peut reporter toute assemblée générale d'actionnaires de quatre (4) semaines. Le conseil d'administration peut en décider ainsi à la demande d'actionnaires représentant au moins vingt pour cent (20%) du capital social de la Société. En cas de report, toute décision déjà adoptée par l'assemblée générale est annulée.

Art. 18. Procès verbaux de l'assemblée générale des actionnaires.

18.1 Le bureau de l'assemblée générale des actionnaires rédige le procès verbal de la réunion qui est signé par les membres dudit bureau ainsi que par les actionnaires qui en font la demande.

18.2 Toute copie du procès verbal original, toute copie d'un extrait du procès verbal original produite en justice ou remise à un tiers est certifiée comme étant conforme au document original par le notaire qui conserve ce dernier en cas d'enregistrement authentique, ou signée par la Gérance.

D. Gestion

Art. 19. Composition et Pouvoirs de la Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants désignés parmi les associés ayant une responsabilité illimitée (associés commandités).

La Société est actuellement gérée par Everock Management S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie par les lois du Luxembourg, ayant son siège social sis au 29, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg est dont l'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés est en cours, (la «Gérance»).

Dans l'hypothèse où un poste de gérant deviendrait vacant suite à une incapacité légale, une liquidation ou tout autre motif empêchant le gérant d'exercer sa fonction, la Société ne sera pas immédiatement dissoute et liquidée. Le Conseil de surveillance désigne un administrateur qui, peut ne pas être un actionnaire, et dont la tâche est de gérer les urgences et les simples actes administratifs jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires appelée à statuer sur la nomination permanente du successeur dans les quinze (15) jours de sa désignation. Lors d'une telle assemblée, les actionnaires nomment le successeur à la Gérance conformément aux modalités de quorum et de majorité applicables pour la modification des présents statuts (il est précisé que le gérant empêché ne participe pas à ce vote). Toute nomination d'un successeur ne fait pas l'objet d'une approbation de la Gérance.

La Gérance est investie des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour prendre toute mesure nécessaire ou utile pour l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs définis par la Loi ou par les présents statuts attribués à l'assemblée générale des actionnaires ou au Conseil de Surveillance.

Art. 20. Conflit d'intérêts. Les opérations effectuées entre la Société et la Gérance placée en conflit d'intérêts sont inscrites dans la résolution adoptée par la Gérance.

Toute question relative à un conflit d'intérêts peut être reportée en priorité à la assemblée générale d'actionnaires suivante pour qu'une résolution ou toute autre forme de décision soit prise.

Les règles régissant le conflit d'intérêts ne trouvent pas application lorsque la décision de la Gérance relève d'opérations courantes introduites dans des circonstances habituelles.

Art. 21. Rapports avec les tiers. A l'égard des tiers, la Société sera valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature d'un membre de la Gérance ou par la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature individuel ou conjoint aura été délégué par la Gérance.

La Société peut octroyer des pouvoirs spéciaux par procuration authentique ou par acte sous seing privé.

Aucun contrat, aucune opération entre la Société et une autre société ou personne morale n'est remis(e) en cause ou rejeté(e) par le fait que la Gérance ou qu'un/plusieurs de ses membres y trouvent un intérêt, voire exerce(nt) des fonctions de direction, d'associé(s), de cadre(s) ou de salarié(s) dans la société ou personne morale co-contractante. Tout directeur ou membre de la Gérance qui exerce la fonction de directeur, associé ou salarié dans une société ou une personne morale avec laquelle la Société est co-contractante ou partenaire, ne pourra pas, du seul fait de l'affiliation avec cette société ou cette personne morale, être empêché de voter ou d'agir sur des questions relatives à ce contrat ou à la relation d'affaires.

E. Surveillance de la société

Art. 22. Conseil de surveillance. Les opérations de la Société sont contrôlées par un Conseil de Surveillance composé au moins de trois (3) commissaires, qui sont désignés ci-après comme les membres du Conseil de Surveillance. Le Conseil de Surveillance peut être consulté par la Gérance sur tous les sujets que la Gérance détermine ou sur lesquels elle exerce

sa compétence sans pouvoir toutefois outrepasser ses pouvoirs, conformément à la Loi ou aux prescriptions des présents statuts.

L'assemblée générale des actionnaires nomme les membres du Conseil de Surveillance et détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat qui ne peut pas excéder six (6) ans. Les membres du Conseil de Surveillance peuvent être réélus. Le Conseil de Surveillance élit l'un de ses membres Président.

Tout membre du Conseil de Surveillance peut être révoqué à tout moment, sans préavis et avec ou sans motif, par l'assemblée générale des actionnaires.

Les membres du Conseil de Surveillance ont un droit illimité de vérification et de contrôle permanents de toutes les opérations de la Société.

Si les actionnaires de la Société nomment un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, l'organe du Conseil de surveillance est supprimé.

Tout réviseur d'entreprises agréé peut être révoqué par l'assemblée générale des actionnaires pour juste motif uniquement, ou avec son accord.

Art. 23. Conduite des réunions. Le Conseil de Surveillance se réunit sur convocation de son président ou de la Gérance au lieu mentionné sur ladite convocation. Les réunions du Conseil de Surveillance sont tenues au siège social de la Société sauf si un autre lieu est spécifié dans la convocation à la réunion.

Avis écrit de toute réunion du Conseil de Surveillance est donné à tous ses membres au moins vingt-quatre (24) heures avant l'heure fixée dans la convocation, sauf en cas d'urgence. Dans cette hypothèse, la nature et les raisons d'une telle urgence seront mentionnées dans la convocation. Une telle convocation peut être omise en cas d'accord écrit de chaque membre du Conseil de Surveillance, par télécopie, par courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. La copie d'un tel document en apportera une preuve suffisante. Aucune convocation préalable n'est nécessaire pour une réunion du Conseil de Surveillance dont le lieu et l'heure auront été préalablement été décidés lors d'une précédente session et communiquée à tous ses membres.

Aucune convocation préalable ne sera requise dans l'hypothèse où les tous les membres du Conseil de Surveillance seront présents ou représentés audit Conseil et ont renoncé aux formalités de convocation ou dans l'hypothèse de décisions écrites et approuvées par tous les membres du Conseil de Surveillance.

Tout membre peut se faire représenter à toute réunion du Conseil de Surveillance en désignant par courrier écrit, par télécopie, par courrier électronique ou par tout autre moyen de communication, un autre membre comme son mandataire. Un membre du Conseil de Surveillance peut représenter plusieurs de ses collègues.

Les décisions prises par le Conseil de Surveillance sont enregistrées dans des procès verbaux signés par le président de séance. Les copies des extraits de procès-verbaux produits en justice ou auprès de toute autre instance sont signés par le président de séance ou par deux (2) membres.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres du Conseil de Surveillance présents ou représentés. Le président du Conseil de Surveillance n'a pas voix prépondérante.

A l'unanimité, le Conseil de Surveillance peut prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par télécopie, par courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Chaque membre du Conseil de Surveillance peut exprimer son consentement séparément, l'ensemble des consentements démontrant l'adoption des résolutions. La date retenue de ces résolutions est la date de la dernière signature.

Les réunions du Conseil de Surveillance peuvent se tenir par téléconférence ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à toutes les personnes y participant de s'entendre mutuellement sans discontinuité et garantissant une participation effective aux réunions. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne et la réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée s'être tenue au siège social de la Société.

F. Exercice social - Affectation des bénéfices - Dividendes intérimaires

Art. 24. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre de la même année.

Art. 25. Comptes annuels - Distribution des bénéfices. A la fin de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et la Gérance dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de résultat conformément à la loi.

Chaque année, cinq pour cent (5%) sont prélevés sur le bénéfice net pour la constitution d'une réserve jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve légale de la Société atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Les sommes apportées à une réserve de la Société par un actionnaire peuvent également être affectées à la réserve légale, si cet actionnaire l'accepte.

Dans l'hypothèse d'une réduction du capital social, la réserve légale de la Société peut être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

Sur proposition de la Gérance, l'assemblée générale des actionnaires décide des modalités d'allocation du solde des bénéfices annuels nets de la Société conformément à la Loi et aux présents statuts.

Art. 26. Dividendes intérimaires - Prime d'émission et Primes assimilées. La Gérance peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes conformément aux dispositions de la Loi.

Toute prime d'émission, toute prime assimilée ou toute réserve distribuable peut être librement répartie aux actionnaires conformément aux dispositions de la Loi et des présents statuts.

G. Liquidation

Art. 27. Liquidation. En cas de dissolution de la Société conformément à l'article 3.2 des présents statuts, la liquidation est effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des actionnaires ayant décidé la dissolution de la Société et ayant déterminé les pouvoirs ainsi que les émoluments de chacun des liquidateurs. Sauf disposition contraire, les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement du passif de la Société.

Sauf disposition contraire dans les présents statuts, le surplus résultant de la réalisation des actifs et du paiement du passif sera distribué entre les actionnaires en proportion du nombre d'actions qu'ils détiennent dans la Société.

H. Disposition finale - Loi applicable

Art. 28. Loi applicable. Toute question non réglée par les présents statuts est régie conformément aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et s'achève le 31 décembre 2013.
2. La première assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra en 2014 (L'article 70 de la Loi exige que la première assemblée générale se tienne dans les 18 mois suivant la constitution de la société).
3. Des acomptes sur dividendes pourront être versés pendant le premier exercice social de la Société.

Souscription et Paiement

Dix (10) Actions ont été souscrites par Everock Management S.à r.l., précitée pour le prix de dix euros (EUR 10, -) comme suit:

- Une (1) Action de Catégorie A avec valeur nominale d'un euro (EUR 1);
- Une (1) Action de Catégorie B avec valeur nominale d'un euro (EUR 1);
- Une (1) Action de Catégorie C avec valeur nominale d'un euro (EUR 1);
- Un (1) Action de Catégorie D avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1);
- Une (1) Action de Catégorie E avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1);
- Une (1) Action de Catégorie F avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1);
- Une (1) Action de Catégorie G d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1);
- Une (1) Action de Catégorie H avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1);
- Une (1) Action de Catégorie I avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1); et
- Une (1) Action de Catégorie Action de Catégorie J avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1).

Trente mille neuf cent quatre-vingt (30.980) actions ont été souscrites par Everock S.à r.l., précitée pour le prix de 30 980 (30 980,-) comme suit:

- trois mille neuf cent quatre vingt-dix-huit (3998) Action de Catégorie A avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1);
- trois mille neuf cent quatre vingt-dix-huit (2998) Action de Catégorie B d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1);
- trois mille neuf cent quatre vingt-dix-huit (2998) Action de Catégorie C ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1);
- trois mille neuf cent quatre vingt-dix-huit (2998) Action de Catégorie D avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1);
- trois mille neuf cent quatre vingt-dix-huit (2998) Action de Catégorie E ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1);
- trois mille neuf cent quatre vingt-dix-huit (2998) Action de Catégorie F ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1);
- trois mille neuf cent quatre vingt-dix-huit (2998) Action de Catégorie G ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1);
- trois mille neuf cent quatre vingt-dix-huit (2998)) Action de Catégorie H avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1);
- trois mille neuf cent quatre vingt-dix-huit (2998) Action de Catégorie I avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1);

- trois mille neuf cent quatre vingt-dix-huit (2998) Action de Catégorie J avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1).
Dix (10) actions ont été souscrites par M. Eric Gilson, mentionnés ci-dessus pour le prix de dix euros (EUR 10, -) comme suit:

- Une (1) Action de Catégorie A avec valeur nominale d'un euro (EUR 1);
- Une (1) Action de Catégorie B avec valeur nominale d'un euro (EUR 1);
- Une (1) Action de Catégorie C avec valeur nominale d'un euro (EUR 1);
- Un (1) Action de Catégorie D avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1);
- Une (1) Action de Catégorie E avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1);
- Une (1) Action de Catégorie F avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1);
- Une (1) Action de Catégorie G d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1);
- Une (1) Action de Catégorie H avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1);
- Une (1) Action de Catégorie I avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1); et
- Une (1) Action de Catégorie Action de Catégorie J avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1).

Les actions ainsi souscrites, ont été intégralement libérées par un apport en numéraire, de sorte que le montant de trente et un mille (EUR 31.000) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

L'apport total de trente et un mille euros (EUR 31.000) est entièrement affecté au capital social

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 26, 26-3 et 26-5 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué à environ EUR 1.200,-

Résolutions des actionnaires

Les actionnaires fondateurs, qui représentent l'intégralité du capital social de la Société et qui renoncent aux formalités de convocation, ont adopté les résolutions suivantes:

1. L'adresse du siège social de la Société est au 29, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.
2. La personne suivante est nommée en qualité de réviseur d'entreprises agréé de la Société jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires convoquée pour approuver les comptes annuels du premier exercice social:

Deloitte Audit, ayant son siège social à L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et année figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate sur demande des comparants que le présent acte est rédigé en langue anglaise et suivi d'une traduction en français; à la demande des mêmes comparants et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au comparant connu du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. GILSON - H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 7 février 2013. Relation: LAC/2013/5892. Reçu soixante-quinze euros 75,00 EUR.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le dix-huit février de l'an deux mille treize.

Référence de publication: 2013023974/848.

(130029421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2013.

IRUS European Retail Property Management Company, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 121.941.

—
Veuillez prendre note que l'adresse professionnelle du gérant de La Société, Monsieur Jorge Pérez Lozano est désormais:

- 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 Février 2013.

Irus European Retail Property Management Company

Jorge Pérez Lozano

Gérant

Référence de publication: 2013027844/15.

(130034191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2013.

Inomineval S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38-40, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 163.516.

—
Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration en date du 25 février 2013

Il est décidé de transférer l'adresse de la société du 11, rue Béatrix de Bourbon L-1225 Luxembourg au 38-40, avenue de la Faïencerie L-1510 Luxembourg

Luxembourg, le 25 février 2013.

Certifié sincère et conforme

Pour INOMINEVAL S.A.

Fideco S.A.

Référence de publication: 2013027841/14.

(130033638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2013.

Kilderkin S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 212.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 168.973.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé en date du 15 février 2013

- La démission de Mademoiselle Nicola FOLEY de sa fonction de gérant de la Société a été acceptée par l'associé avec effet au 15 Février 2013.

Luxembourg, le 22 Février 2013.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Un gérant

Référence de publication: 2013027856/15.

(130033605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2013.

Quest Europe E.F. Products S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 100.773.

—
Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013028023/10.

(130033990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2013.

Quest Europe E.F. Products S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 100.773.

—
Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013028024/10.

(130034002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2013.

Restaurant Cavaco S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3236 Bettembourg, 4, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 114.193.

Les comptes annuels au 31.12.11 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013028027/10.

(130033881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2013.

Promagus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3583 Dudelange, 4, rue des Chaudronniers.

R.C.S. Luxembourg B 136.692.

Les statuts coordonnés au 12/02/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 25/02/2013.

Me Cosita Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2013028019/12.

(130033607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2013.

Probst Montage Tuyauterie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3542 Dudelange, 203, rue du Parc.

R.C.S. Luxembourg B 113.176.

L'adresse privée de l'Associé, gérant technique, Monsieur James Mairiel, se situe à F57680 Corny sur Moselle, 3 rue des Basses Quemines

Luxembourg, le 17 octobre 2012.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2013028018/12.

(130033905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2013.

RREEF EuCoReF 1 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 161.436.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2013.

Léonie Grethen.

Référence de publication: 2013028035/10.

(130033500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2013.

Pegasus Management Holdings, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2.

R.C.S. Luxembourg B 64.001.

*Rectificatif des comptes annuels se terminant au 30 Septembre 2010, enregistrés à Luxembourg -Sociétés, le 13 Août 2012
référence L120143093*

Le Bilan et l'affectation du résultat au 30 Septembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 Février 2012.

Pegasus Management Holdings (En liquidation volontaire)

Manacor (Luxembourg) S.A.

Mandataire

Référence de publication: 2013027989/16.

(130033507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2013.

Orco Property Group, Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 44.996.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 2013.

Pour la Société

Me Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2013027981/13.

(130033833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2013.

RDC Holdings Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 430.934.923,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 167.417.

EXTRAIT

En date du 19 Février 2013, l'associé unique de la Société, Rowan No.1 Limited, une "limited liability company" régie par les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social sis à Mitre House, 160 Aldersgate Street, EC1 A 4DD Londres, Grande-Bretagne, enregistrée auprès de la "London Companies House" sous le numéro 8026104 a nommé en remplacement de M. M. C. Johannes Weijermans et M. Robert van't Hoeft, démissionnaires, M. Fabrice Stéphane Rota, né le 19 février 1975 à Mont-Saint-Martin, France et M. Patrick Leonardus Cornelis van Denzen, né le 28 Février 1971 à Geleen, Pays-Bas, demeurants professionnellement au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, nouveaux gérants de catégorie B de la Société.

Il en résulte que le conseil de gérance de la Société se compose comme suit:

- M. Thomas P. Burke, gérant de catégorie A;
- M. Gregory M. Hatfield, gérant de catégorie A;
- M. Fabrice Stéphane Rota, gérant de catégorie B; et
- M. Patrick Leonardus Cornelis van Denzen, gérant de catégorie B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 2013.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2013028200/25.

(130033821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2013.

S.M. Tuyauteries Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3542 Dudelange, 203, rue du Parc.

R.C.S. Luxembourg B 137.272.

Extrait des décisions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 mai 2012

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de révoquer avec effet immédiat Monsieur Sylvestre Chigioni, demeurant à F57140 PLENOIS – 1Bis rue Jeanne d'Arc, de son poste de Gérant Administratif.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide d'annuler avec effet immédiat le régime de co-signature du gérant administratif et du gérant technique et décide qu'à compter de ce jour la société est valablement et uniquement engagée par la seule signature de Monsieur James Mairiel.

Monsieur James Mairiel
L'Associé Unique

Référence de publication: 2013028043/17.

(130033885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2013.

S.C.I. Lila, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.
R.C.S. Luxembourg E 2.312.

—
Décision

Dépôt rectificatif remplaçant le dépôt initial au RCS L130032676

Nous, soussignées, La société MAZINGA SA, établie au Suite 13, First Floor, Oliaji Trade Centre, Francis Rachel Street, Victoria, Mahe, Republic of Seychelles, représentée par Me THIELEN et la société SAGAMORE GROUP Inc, associés à hauteur respectivement de 99 parts d'intérêts et d'1 part d'intérêts de la société S.C.I. LILA, établie et ayant son siège social à L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen et immatriculée auprès du RCS de Luxembourg sous le numéro E 2312, avons pris la décision à l'unanimité d'accepter la cession de 99 (quatre-vingt-dix-neuf) parts d'intérêts de l'ancien associée, à savoir, la société FARCOM INVESTMENT SA à la nouvelle associée, la société MAZINGA SA.

A Luxembourg.
Pour la société MAZINGA SA
Pour SAGAMORE GROUP Inc

Référence de publication: 2013028040/18.

(130033894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2013.

RP3 Holdings (Lux) 6 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 123.087.

Il résulte des décisions prises par l'actionnaire unique de la Société en date du 25 février 2013 que:

- la démission de Monsieur Martinus C.J. Weijermans en tant que gérant avec effet au 25 février 2013 a été acceptée; et
- Monsieur Gérald Welvaert, né le 15 juillet 1977 à Uccle (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, a été nommé en tant que nouveau gérant de la Société pour une durée illimitée avec effet immédiat au 25 février 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2013.

Pour la société
TMF Luxembourg S.A.
Signatures
Domiciliataire

Référence de publication: 2013028034/19.

(130033526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2013.

RP3 Holdings (Lux) 1 Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 118.411.

Il résulte des décisions prises par l'actionnaire unique de la Société en date du 25 février 2013 que:

- la démission de Monsieur Martinus C.J. Weijermans en tant que gérant avec effet au 25 février 2013 a été acceptée; et
- Monsieur Gérald Welvaert, né le 15 juillet 1977 à Uccle (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, a été nommé en tant que nouveau gérant de la Société pour une durée illimitée avec effet immédiat au 25 février 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2013.

Pour la société

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

Domiciliataire

Référence de publication: 2013028033/19.

(130033527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2013.

Happy Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 145.532.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 février 2013, enregistré à Luxembourg A.C., 21 février 2013, LAC/2013/8109.

Qu'a été prononcée la clôture de la liquidation de la Société Anonyme «HAPPY INVEST S.A.», ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II, constituée suivant acte notarié, en date du 27 mars 2009, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 829 du 17 avril 2009.

La société a été mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 18 octobre 2012.

Les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans à partir du 18 février 2013, à l'ancien siège social L- 1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 2013.

Référence de publication: 2013027817/19.

(130034128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2013.

DB PWM II, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 121.045.

Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder von Herrn Andreas Jockel, Berufsanschrift: 4, rue Jean Monnet, 2180 Luxembourg, Herrn Alfons Klein, Berufsanschrift: 4, rue Jean Monnet, 2180 Luxembourg, Herrn Thomas Schlaus, Anschrift: 9/11, Bahnhofquai, 3rd Floor CH-8023 Zürich und Herrn Stefan Molter, Anschrift: 178- 190 Mainzer Landstraße, Deutschland wurden mit Wirkung zum 25. Januar 2013 bis zum Ablauf der ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2014 verlängert.

Mit Wirkung zum 25. Januar 2013 wurde KPMG Luxembourg S.à r.l. als Wirtschaftsprüfer für die Dauer eines Jahres bis zum Ablauf der ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2014 gewählt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2013027728/16.

(130034100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2013.

DB PWM I, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 159.372.

Die Mandate als Verwaltungsratsmitglied von Herrn Andreas Jockel, Berufsanschrift: 4, rue Jean Monnet, 2180 Luxembourg, Herrn Alfons Klein, Berufsanschrift: 4, rue Jean Monnet, 2180 Luxembourg, Herrn Thomas Schlaus, Anschrift: 9/11, Bahnhofquai, 4th Floor CH-8023 Zürich und Herrn Stefan Molter, Anschrift: 12, Taunusanlage, Etage Floor B30, 60325 Frankfurt am Main Deutschland wurden mit Wirkung zum 23. Januar 2013 bis zum Ablauf der ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2014 verlängert.

Mit Wirkung zum 23. Januar 2013 wurde KPMG Luxembourg S.à r.l. als Wirtschaftsprüfer für die Dauer eines Jahres bis zum Ablauf der ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2014 gewählt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxemburg.

Référence de publication: 2013027727/16.

(130033826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2013.

DB PWM III, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 97.749.

Die Mandate als Verwaltungsratsmitglied von Herrn Andreas Jockel, Berufsanschrift: 4, rue Jean Monnet, 2180 Luxembourg, Herrn Alfons Klein, Berufsanschrift: 4, rue Jean Monnet, 2180 Luxembourg, Herrn Thomas Schlaus, Anschrift: 9/11, Bahnhofquai, 3rd Floor CH-8023 Zürich und Herrn Stefan Molter, Anschrift: 178- 190 Mainzer Landstraße, Frankfurt am Main Deutschland wurden mit Wirkung zum 25. Januar 2013 bis zum Ablauf der ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2014 verlängert.

Mit Wirkung zum 25. Januar 2013 wurde KPMG Luxembourg S.à r.l. als Wirtschaftsprüfer für die Dauer eines Jahres bis zum Ablauf der ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2014 gewählt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxemburg.

Référence de publication: 2013027729/16.

(130034099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2013.

Pizzeria El Barbaro S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4437 Soleuvre, 11, rue de Differdange.

R.C.S. Luxembourg B 151.489.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Fiduciaire WBM

Experts comptables et fiscaux

Signature

Référence de publication: 2013028014/13.

(130033575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2013.

Swiss Investment Opportunities Company, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 160.966.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013028060/9.

(130033659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2013.

Rosevalley S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 103.757.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2012.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2013028030/11.

(130033777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2013.

Riverman Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 109.719.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2013028029/11.

(130033847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2013.

HPN S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1740 Luxembourg, 22, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 151.524.

EXTRAIT

- Il résulte d'une convention de cession de parts sociales sous seing privé du 22 février 2013, que Monsieur Paulo Alexandre MARTINS PEDRO, né le 8 janvier 1964 à Angola (Portugal) demeurant à L-4997 Schouweiler, 52, rue de Dahleim, a cédé 100 parts sociales qu'il détenait dans la Société à Monsieur John Philippe TOUBA, né le 27 octobre 1991 à Moyeuvre-Grande (France) demeurant à F-54880 THIL, 15 Cités du stand.

- Par conséquent, à compter du 22 février 2013, la répartition du capital social de la Société est comme suit:

Monsieur John Philippe TOUBA: 100 parts sociales

Total: 100 parts sociales

Pour extrait conforme

Pour la Société

M. John TOUBA

Référence de publication: 2013028187/18.

(130033888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2013.

HPN S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1740 Luxembourg, 22, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 151.524.

Par la présente, je soussigné Paulo Alexandre MARTINS PEDRO, serveur, demeurant à L-4997 Schouweiler, 52, rue de Dahleim, démissionne avec effet à la date de ce jour de mes fonctions de gérant (administratif) de la société à responsabilité limitée HPN S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-1740 Luxembourg, 22, rue de Hollerich, inscrite auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151.524 (la "Démission").

Pour accusé de réception, le 22 février 2013.

Paulo Alexandre MARTINS PEDRO / John Philippe TOUBA

- / Associé

Référence de publication: 2013028186/14.

(130033886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2013.

Habitat Concept Europe S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 101.585.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Extrait

Par jugement rendu en date du 21 février 2013, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a en vertu de l'article 203 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, prononcé la dissolution et ordonné la liquidation de la société:

- HABITAT CONCEPT EUROPE S.A., avec siège social à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt, dénoncé en date du 14 mars 2006.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Thierry SCHILTZ, juge au Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur Maître Cécilia COUSQUER, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, et ordonne aux

créanciers de faire la déclaration de leurs créances au greffe du Tribunal de commerce de et à Luxembourg avant le 15 mars 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Me Cécilia COUSQUER
Le liquidateur

Référence de publication: 2013028185/21.

(130034230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2013.

Vectea S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 97.054.

L'an deux mille douze, le trente et un décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire (l'«Assemblée Générale») des actionnaires de la société «VECTEA S.A.» (la «Société»), une société anonyme établie et ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 97.054, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 14 novembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), numéro 1322 du 11 décembre 2003. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis lors.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Marie-Line SCHUL, juriste, avec adresse professionnelle au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire de l'Assemblée Générale Monsieur Damien MATTUCCI, juriste, avec adresse professionnelle au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg.

L'Assemblée Générale choisit comme scrutateur Madame Anna HERMES, juriste, avec adresse professionnelle au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg.

Le bureau de l'Assemblée Générale ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter que:

A) Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées au présent acte, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

B) Tel qu'il résulte de la liste de présence, la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

C) La présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Transfert du siège social de la Société du 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet immédiat et modification subséquente de l'article deux (2), premier alinéa, des statuts de la Société avec même effet.

2. Autorisation au conseil d'administration de transférer le siège de la Société à tout autre endroit dans les limites de la commune du siège social et modification subséquente de l'article deux (2) des statuts de la Société.

3. Mise à jour des statuts afin d'y intégrer les modifications apportées par la loi du 25 août 2006 à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et modification subséquente de l'article six (6), premier alinéa, de l'article onze (11), de l'article douze (12) et de l'article seize (16) des statuts de la Société.

4. Suppression du capital autorisé et modification subséquente de l'article cinq (5) des statuts de la Société.

5. Divers.

L'Assemblée Générale aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social de la Société du 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet immédiat.

En conséquence, et avec même effet, l'article deux (2), premier alinéa, des statuts de la Société est modifié, lequel alinéa aura désormais la teneur suivante:

Art. 2. (premier alinéa). «Le siège social est établi dans la commune de Strassen.»

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide de donner au conseil d'administration le pouvoir de transférer le siège de la Société au sein de la commune du siège social.

En conséquence, il est ajouté un nouvel quatrième alinéa à l'article deux (2) des statuts de la Société, qui aura la teneur suivante:

Art. 2. (nouveau quatrième alinéa). «Le siège social pourra être transféré en tout autre lieu de la commune par décision du Conseil d'Administration.»

Troisième résolution

L'Assemblée Générale décide de mettre à jour les statuts de la Société, conformément aux dispositions de la loi du 25 août 2006 modifiant la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

En conséquence, l'article six (6), premier alinéa, l'article onze (11) et l'article seize (16) sont modifiés et un troisième alinéa est ajouté à l'article douze (12), lesquels alinéas auront désormais la teneur suivante:

Art. 6. (premier alinéa). «La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires, rééligibles et toujours révocables par elle. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée, par l'actionnaire unique, à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.»

Art. 11. «Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société.»

Art. 12. (nouveau troisième alinéa). «Lorsque le conseil d'administration n'est composé que par un seul administrateur, la société se trouve engagée par la signature individuelle de l'administrateur unique.»

Art. 16. «Une assemblée générale peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Le conseil d'administration ainsi que le ou les commissaires sont obligés de la convoquer de façon qu'elle soit tenue dans le délai d'un mois, lorsque des actionnaires représentant le dixième du capital social les en requièrent par une demande écrite, indiquant l'ordre du jour.»

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale constate que l'autorisation donnée au conseil d'administration d'augmenter le capital de la Société est expirée.

L'Assemblée Générale décide de ne pas renouveler le capital autorisé et de supprimer les dispositions relatives au capital autorisé des statuts de la Société.

En conséquence, les septième et huitième alinéas de l'article cinq (5) des statuts de la Société sont supprimés.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Strassen, les jours, mois et an qu'en tête des présentes,
et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants susmentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: M.L. SCHUL, D. MATTUCCI, A. HERMES, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 03 janvier 2013. Relation: EAC/2013/133. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Releveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2013028139/87.

(130034192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2013.

Westerville Group Inc. SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 170.489.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 5 septembre 2012

Il ressort des résolutions prises par le Conseil d'administration en date du 5 septembre 2012 que:

- Monsieur Christian FRANÇOIS, né le 1^{er} avril 1975 à Rocourt (B), demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L - 2086 Luxembourg est nommé Président du Conseil d'Administration. Ce dernier assumera cette fonction jusqu'à l'assemblée statutaire de 2017.

Certifié sincère et conforme

POUR LA SOCIÉTÉ

Signatures

Référence de publication: 2013028153/15.

(130033974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2013.

Wind Acquisition Finance II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1538 Luxembourg, 2, Place de France.

R.C.S. Luxembourg B 109.826.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Wind Acquisition Finance II S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013028151/11.

(130033915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2013.

Vestar CCS 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 134.312.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 February 2013.

B. P. Schwartz / M.C.J. Weijermans / K. Whalen / J. Mudde / S. Della Roca

Manager A / Manager B / Manager A / Manager B / Manager A

Référence de publication: 2013028132/12.

(130033829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2013.

Viridis III S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Capital social: EUR 12.501,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 164.158.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 25 janvier 2013

L'Associé Unique décide de renouveler le mandat de Réviseur d'Entreprises Agréé de DELOITTE S.A., ayant son siège social au 560, rue de Neudorf in L-2220 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 67 895.

Ce mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 2012.

Luxembourg, le 25 janvier 2013.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013028136/16.

(130033693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2013.

XLF Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 113.786.

Extrait des résolutions prises par le gérant unique de la société en date du 25 février 2013

Le gérant unique décide de transférer le siège social de la Société du 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, avec effet au 25 février 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013028158/12.

(130033950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2013.

Wind Acquisition Holdings Finance II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1538 Luxembourg, 2, Place de France.

R.C.S. Luxembourg B 109.824.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Wind Acquisition Holdings Finance II S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013028152/11.

(130033816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2013.

Danaher Luxembourg Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 152.905.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par les actionnaires en date du 6 février 2013 que la personne suivante a été nommée, avec effet immédiat et jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui sera tenue en 2015 à la fonction d'administrateur de catégorie A de la Société:

- Monsieur Bert Ringel, né le 27 mai 1967 à Keulen, Belgique, ayant son adresse professionnelle à Office Hach Lange, Motstraat 54, 2800 Mechelen, Raghen Business Center 2, Belgique.

Depuis lors, le conseil d'administration de la Société se compose comme suit:

Administrateurs de catégorie A

- Monsieur Bert Ringel, prénommé.

- Monsieur Frank McFaden, né le 14 octobre 1961 en Pennsylvanie, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 2200 Pennsylvania Ave. NW, Suite 800, Washington, DC 20037-1701, Etats-Unis d'Amérique.

Administrateurs de catégorie B

- Monsieur Emmanuel Mougeolle, né le 3 juillet 1977 à Epinal, France, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

- Monsieur Alan Dundon, né le 18 avril 1966 à Dublin, Irlande, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 25 février 2013.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Sennigerberg

Signature

Référence de publication: 2013027716/31.

(130033538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2013.

CCP II Holdings Luxco II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 527.807,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 29, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 172.204.

Il convient de noter que la dénomination sociale de l'associé unique de la Société est désormais la suivante:

Aktua Asset Super Holdings Series, LLC - Series B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2013.

Mr Brian Patterson / Mme Anita Lyse

Gérant A / Gérant B

Référence de publication: 2013027695/14.

(130033677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2013.

Calmena Luxembourg Holding, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 63, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 151.919.

—
In the year two thousand and twelve, on the twenty-eighth day of December,

Before Maître Jean SECKLER, notary, residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of Calmena Luxembourg Holding, a société à responsabilité limitée duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of USD 21,788,250, having its registered office at 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés under number B 151.919 (the "Company").

There appeared:

Calmena Energy Holdings Ltd, a company duly incorporated and validly existing under the laws of the Province of Nova Scotia, Canada, having its registered office at Suite 700, 333 - 7th Avenue SW, Calgary, Alberta T2P 2Z1, Canada, registered with the Registrar of Joint Stock Companies of Nova Scotia under number 3259981, acting in its sole name and its own behalf, as well as acting for and on behalf of its Luxembourg Branch, namely Calmena Energy Holdings Ltd. Luxembourg Branch, a branch having its registered address at 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés under number B 153.396 (the "Sole Shareholder");

Here represented by Mr Max MAYER, employee residing professionally in Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of a power of attorney.

The said power of attorney, initialled ne varietur shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration, together with the attendance list, which, having been signed ne varietur by the proxy holder representing the sole shareholder, as well as by the notary, will be filed together with the present deed, with the registration authorities.

The notary stated that according to the attendance list, the (i) 20,923,452 ordinary shares and (ii) the 864,798 mandatory redeemable preferred shares representing all the share capital of the Company are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder has been duly informed.

The Sole Shareholder through its proxy holder requests the notary to enact that the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Increase of the share capital of the Company by the creation and the issuance by the Company of mandatory redeemable preferred shares subject to the payment of a global share premium attached thereto;
2. Subscription, payment and issuance of the mandatory redeemable preferred shares of the Company and payment of the global share premium attached by way of a contribution in kind by its sole shareholder;
3. Subsequent amendment of the articles of association of the Company; and
4. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of USD 161,967 (one hundred and sixty-one thousand nine hundred and sixty-seven US Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 21,788,250 (twenty million seven and hundred eighty-eight thousand two hundred fifty US Dollars) to USD 21,950,217 (twenty-one million nine hundred and fifty thousand two hundred and seventeen US Dollars) by the issuance of 161,967 (one hundred sixty-one thousand nine hundred and sixty-seven) mandatory redeemable preferred shares with a nominal value of USD 1 (one US Dollar) each (the "New MRPS"), subject to the payment of a global share premium of an amount of 16,034,711 (sixteen million and thirty-four thousand seven hundred and eleven) attached thereto to be allocated to an available accounting balance sheet item as share premium.

Second resolution

The Sole Shareholder declared that it waives its preferential subscription rights.

Fourth resolution

It is resolved to accept that the New MRPS be subscribed, subject to the payment of the global share premium attached thereto by way of a contribution in kind by the Sole Shareholder (the "Contribution"), consisting of a payable of an amount of USD 16,196,678 (sixteen million one hundred and ninety-six thousand six hundred and seventy-eight US Dollars) (the "Contributed Payable").

Intervention - Subscription - Payment

the Sole Shareholder, through its proxy holder, declared to fully subscribe to the increase of the share capital of an amount of USD 161,967 (one hundred and sixty-one thousand nine hundred and sixty-seven US Dollars) by subscribing to the New MRPS, subject to the payment of a global share premium attached thereto, the whole to be fully paid up by way of the Contribution.

Evaluation

The value of the Contribution is set at USD 16,196,678 (sixteen million one hundred and ninety-six thousand six hundred and seventy-eight US Dollars US Dollars).

Such contribution has been valued by all the managers of the Company, pursuant to a statement of contribution value, which has been produced to the notary.

Evidence of the contribution's existence

Proof of the contribution's existence has been given to the undersigned notary.

Effective implementation of the contribution

The Subscriber, contributor represented as stated here-above, expressly declares that:

- (i) it is the sole legal owner and holder of all rights, title and interest in and to the Contributed Payable;
- (ii) the Contributed Payable is free from any charge, option, lien, encumbrance or any other third party rights;
- (iii) the Contributed Payable is not the object of a dispute or claim;
- (iv) the Contributed Payable is freely transferable with all the rights attached thereto; and
- (v) all formalities subsequent to the transfer of the Contributed Payable required under any applicable law have or will be carried out in order for the Contribution to be valid anywhere and towards any third party.

Managers' intervention:

Thereupon intervened Marjorie Allo, Peter Balkwill and Marwan Bitar, acting as managers of the Company, each of them here represented by Mr Max MAYER, prenamed, by virtue of a power of attorney.

Acknowledging having been previously informed of the extent of their liabilities, engaged as managers of the Company by reason of the contribution in kind described above, expressly agree with the description of the contribution in kind, with its valuation, with the effective transfer of the Contributed Payable, and confirm the validity of the subscription and payment.

Declaration

The notary declares that the documentation relating to the true and unconditional transmission of the Contributed Assets constituting the contributed assets have been considered convincing as well as sufficient, and the contribution is therefore effectively implemented.

Fifth resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions it is resolved to amend article 6 of the articles of association of the Company to read as follows:

" **Art. 6. Capital.** The Company's share capital is set at 21,950,217 (twenty-one million nine hundred and fifty thousand two hundred and seventeen US Dollars) divided into the following shares:

- 20,923,452 (twenty million nine hundred and twenty-three thousand four hundred and fifty-two) ordinary shares (the "Ordinary Shares"); and
- 1,026,765 (one million and twenty-six thousand seven hundred and seventy-six) mandatory redeemable preferred shares (the "MRPS")

The Non-Voting MRPS, the Class B Non-Voting MRPS and the Ordinary Shares are hereinafter collectively referred to as the "Shares" and individually as a "Share".

All the Shares have a nominal value of USD 1.- (one United States Dollar) each and are fully paid-up.

All the Shares are in bearer or registered form. A register of the registered Shares shall be maintained by the Company and shall specify the name and address of each shareholder, the number of shares held by that shareholder, and the payments made on the shares, as well as details and dates of transfers and details and dates of conversion of any shares into bearer form.

The share capital may be increased or reduced from time to time by means of a resolution approved by the shareholders with the same majority as is required for an amendment of the Articles."

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about EUR 5,300.-.

The amount of USD 16,196,678 is valued at EUR 12,230,800.-.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney of the appearing persons, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-huitième jour décembre,

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de Calmena Luxembourg Holding, une société à responsabilité limitée valablement constituée et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social d'un montant de 21,788,250 USD ayant son siège social au 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151.919 (la «Société»).

A comparu:

Calmena Energy Holdings Ltd, une société dûment constituée et existant valablement selon les lois de la Province de Nouvelle Ecosse, Canada, ayant son siège social à Suite 700, 333-7th Avenue SW, Calgary, Alberta T2P 2Z1, Canada, immatriculée auprès du Registrar of Joint Stock Companies de Nouvelle Ecosse sous le numéro 3259981, agissant en son nom et pour son compte ainsi que pour le compte de sa filiale luxembourgeoise, Calmena Energy Holding Ltd. Luxembourg Branch, une filiale ayant son adresse au 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153.396 (l'«Associé Unique»),

ici représentée par Monsieur Max MAYER, employé, résidant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec ce dernier, ensemble avec la liste de présence, signée ne varietur personnes représentant l'Associé Unique, ainsi que par le notaire, et qui sera enregistrée ensemble avec le présent acte auprès de l'administration,

Le notaire déclare que, conformément à la liste de présence, les (i) 20,923,452 parts ordinaires et (ii) les 864,798 parts préférentielles à rachat obligatoire représentant l'intégralité du capital social de la Société sont représentées, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'Associé Unique a été préalablement informé.

L'Associé Unique représenté par son mandataire prie le notaire d'acter que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de la Société par la création et l'émission par la Société de nouvelles parts préférentielles moyennant le paiement d'une prime globale d'émission y attachée;
2. Souscription, libération et émission des nouvelles parts préférentielles à rachat obligatoire de la Société et paiement de la prime globale d'émission y attachée au moyen d'un apport en nature par l'associé unique;
3. Modification subséquente des statuts de la Société; et
4. Divers.

Après que l'ordre du jour ait été approuvé par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de 161.967 USD (cent soixante et un mille neuf cent soixante-sept Dollars Américains) pour le porter de son montant actuel de 21.788.250 USD (vingt et un millions sept cent quatre-vingt-huit mille deux cent cinquante Dollars Américains) à 21,950,217 USD (vingt et un millions neuf cent cinquante mille deux cent dix-sept Dollars Américains) par l'émission de 161.967 (cent soixante et un mille neuf cent soixante-sept) nouvelles parts préférentielles à rachat obligatoire ayant une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) chacune (les «Nouvelles MRPS»), moyennant le paiement d'une prime d'émission globale de 16.034.711

USD (seize millions trente-quatre mille sept cent onze dollars américains) y attachée, à allouer au poste «prime d'émission» du bilan en tant que prime d'émission librement disponible.

Deuxième résolution

L'Associé Unique déclare qu'il renonce à son droit préférentiel de souscription.

Troisième résolution

Il est décidé d'accepter que les Nouvelles MRPS, y compris les Nouvelles MRPS, soient souscrites moyennant le paiement d'une prime d'émission globale y attachée, par un apport en nature de l'Associé Unique (l'«Apport») consistant en une créance d'un montant de 16.196.678 USD (seize millions cent quatre-vingt-seize mille six cent soixante-dix-huit dollars américains) (la «Créance Apportée»).

Intervention - Souscription- Paiement

L'Associé Unique représentée par son mandataire, a déclaré souscrire à l'augmentation de capital susmentionnée d'un montant de 161.967 USD (cent soixante et un mille neuf cent soixante-sept Dollars américains) en souscrivant à l'ensemble des Nouvelles MRPS, moyennant le paiement d'une prime d'émission globale y attachée, la totalité étant entièrement libérée par l'Apport.

Evaluation

La valeur de l'Apport a été fixée à 16.196.678 USD (seize millions cent quatre-vingt-seize mille six cent soixante-dix-huit dollars américains) Dollars Américains).

Cet Apport a été évalué par tous les gérants de la Société, conformément à une déclaration sur la valeur de l'Apport qui a été fournie au notaire.

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de l'existence de cet Apport a été donnée au notaire soussigné.

Mise en oeuvre effective de l'apport

L'Associé, apporteur représenté comme indiqué ci-dessus, déclare expressément que:

- (i) il est seul propriétaire de tous les droits, titre et intérêts portant sur la Créance Apportée;
- (ii) la Créance Apportée est libre de toute charge, option, hypothèque, gage ou de tout autre droit de tiers;
- (iii) la Créance Apportée ne fait l'objet d'aucune contestation ou action en justice;
- (iv) la Créance Apportée est librement transférable, avec tous les droits y attachés; et
- (v) l'ensemble des formalités subséquentes au transfert de la Créance Apportée requises en vertu de loi applicable sera accompli afin que l'Apport soit valable en tout lieu et à l'égard de tout tiers.

Intervention des administrateurs

Après quoi sont intervenus Marjorie Allo, Peter Balkwill et Marwan Bitar intervenant comme administrateurs de la Société, chacun représenté par Monsieur Max MAYER, préqualifié, en vertu d'une procuration lui délivrée.

Reconnaissant avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité des administrateurs de la Société engagée en raison de l'apport en nature décrit ci-dessus, chacun d'eux accepte expressément la description de l'apport en nature, son évaluation, et le transfert effectif de la Créance Apportée, et confirme la validité de la souscription et du paiement.

Déclaration

Le notaire déclare que la documentation relative à la transmission effective et inconditionnelle des Actifs Apportés a été considérée comme convaincante et suffisante et qu'en conséquence l'Apport est effectivement réalisé.

Cinquième résolution

Suite aux déclarations et résolutions précédentes, il est décidé de modifier l'article 6 des statuts de la Société qui doit désormais être lu comme suit.

« **Art. 6. Capital.** Le capital social est fixé à 21.950.217 USD (vingt et un millions neuf cent cinquante mille deux cent dix-sept Dollars Américains), divisé en:

- 20.923.452 (vingt millions neuf cent vingt-trois mille quatre cent cinquante- deux) parts ordinaires (les «Parts Ordinaires»); et

- 1.026.765 (un million vingt-six mille sept cent soixante-cinq) parts préférentielles à rachat obligatoire (les «MRPS»).
(les Parts Ordinaires et les MRPS sont collectivement désignées ci-après par les «Parts» et individuellement par la «Part»).

Les MRPS et les Parts Ordinaires seront désignées collectivement comme des «Parts» et individuellement comme une «Part».

Toutes les parts ont une valeur nominale de 1,-USD (un Dollar Américain) entièrement libéré.

Le capital social peut être augmenté ou réduit de temps à autre par une résolution de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution prise par un vote de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pourcent (75%) du capital social.»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombe à la Société en raison des présentes ou qui pourrait être dû au regard de cette augmentation de capital est évalué à environ 5.300,- EUR.

Le montant de 16.196.678 USD a été évalué à 12.230.800,- EUR

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle anglais acte par la présente qu'à la demande aux parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française. A la demande de ces mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version française prévaudra.

Dont Acte, fait et passé à Junglinster, date qu'entête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire instrumentant, par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 10 janvier 2013. Relation GRE/2013/219. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 25 février 2013.

Référence de publication: 2013027676/228.

(130034196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2013.

Dutch Investments (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 157.475.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2013.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2013027724/14.

(130033593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2013.

DxO Technologies S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 149.199.

Résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg en date du 18 février 2013:

L'Assemblée a entériné la vacance du poste de M. Eric POUL en qualité d'Administrateur et d'Administrateur-délégué.

L'Assemblée a nommé en qualité d'Administrateur la société DxO Labs SA, ayant son siège rue Nationale, 3, à F-92100 Boulogne, et dont le représentant permanent est M. Jérôme MENIERE, directeur de société, né le 03/06/1965 à Paris, domicilié au 87 rue de Courcelles F-75017 Paris, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013027725/14.

(130033859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2013.

Isis II S.à r.l. - SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Capital social: EUR 175.514,41.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 162.066.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 25 janvier 2013

L'Associé Unique décide de renouveler le mandat de Réviseur d'Entreprises Agréé de DELOITTE S.A., ayant son siège social au 560, rue de Neudorf in L-2220 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 67 895.

Ce mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 2012.

Luxembourg, le 25 janvier 2013.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013027826/16.

(130033695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2013.

Immo-Kiem S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8328 Capellen, 52, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 131.505.

Extrait des résolutions adoptés lors de la réunion du conseil d'administration tenue au siège de la société le 22 février 2013

En conformité avec l'article 2 des statuts, le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social à l'intérieur de la Ville de Capellen de son adresse actuelle 57 rue du Kiem, L-8328 Capellen, au 52 rue de Kiem, L-8328 Capellen.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

IMMO-KIEM S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013027835/15.

(130033850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2013.

SeeReal Technologies S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6B, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 112.913.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 2013.

Référence de publication: 2013028048/10.

(130033778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2013.

Rutland S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 107.766.

Résolutions prises lors de la réunion de l'Assemblée Générale Statutaire du 31 janvier 2013

- Mademoiselle Marie HARANG, étudiante, née le 6 février 1988 à Paris (France), demeurant au 45, Rutland Gate, SW7 1PB London, est nommée administrateur supplémentaire de catégorie A. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2017.

Pour RUTLAND S.A.

Signatures

Référence de publication: 2013028038/13.

(130034038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2013.

Sperber Elektrotechnik S.à r.l. & Cie S.E.C.S., Société en Commandite simple.

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 84, Esplanade de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg B 143.944.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUDWIG CONSULT S.A.R.L.

EXPERT COMPTABLE - FIDUCIAIRE

31, OP DER HECKMILL - L-6783 GREVENMACHER

Signature

Référence de publication: 2013028052/13.

(130033903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2013.

Sperber Verwaltungsgesellschaft S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 84, Esplanade de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg B 143.933.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUDWIG CONSULT S.A.R.L.

EXPERT COMPTABLE - FIDUCIAIRE

31, OP DER HECKMILL - L-6783 GREVENMACHER

Signature

Référence de publication: 2013028053/13.

(130033902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2013.

San Carlos Systems S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 126.197.

Le bilan au 31.12.2011 et les annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013028062/9.

(130033952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2013.

She One S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 160.592.

CLÔTURE DE LIQUIDATION*Extrait*

Il résulte d'un acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 février 2013, enregistré à Luxembourg A.C., 22 février 2013, LAC/2013/8295.

Qu'a été prononcée la clôture de la liquidation de la Société à responsabilité limitée «SHE ONE S.à r.l.», ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II, constituée suivant acte notarié, en date du 26 avril 2011, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1460 du 4 juillet 2011.

La Société a été mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 21 janvier 2013.

Les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans à partir du 18 février 2013, à l'ancien siège social L- 1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 2013.

Référence de publication: 2013028065/19.

(130034317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2013.

Sif S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 33.903.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013028068/9.

(130033946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2013.

She Two S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 160.594.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 février 2013, enregistré à Luxembourg A.C., 22 février 2013, LAC/2013/8296.

Qu'a été prononcée la clôture de la liquidation de la Société à responsabilité limitée «SHE TWO S.à r.l.», ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II, constituée suivant acte notarié, en date du 26 avril 2011, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1490 du 6 juillet 2011.

La Société a été mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 21 janvier 2013.

Les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans à partir du 18 février 2013, à l'ancien siège social L- 1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 2013.

Référence de publication: 2013028066/19.

(130034318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2013.

Steinfort Capital Growth SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-8070 Bertrange, 31, Z.A. Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 133.174.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 21 Février 2013.

Pour le compte de Steinfort Capital Growth SICAV-SIF

Citibank International plc (Luxembourg Branch)

Référence de publication: 2013028055/13.

(130034117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2013.

Prestaserv-Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 13B, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 93.490.

Suite à la dissolution de l'actionnaire Mirix Finances S.A. en date du 21 décembre 2012 et au décès de Monsieur Roger-Luc Leclerc, le capital de la société Prestaserv-Lux Sàrl se répartit de la façon suivante:

- Catherine Panter

Résidant à L-2213 Luxembourg, rue de Nassau, 18 Né le 18.02.1965 à Sarre-Union (France) 100 parts sociales

TOTAL: 100 parts sociales

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2013028016/13.

(130033654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2013.

Euro-Symbiosal, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38-40, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 152.819.

Extrait des résolutions prises par le gérant en date du 25 février 2013

Il est décidé de transférer l'adresse de la société du 11, rue Béatrix de Bourbon L-1225 Luxembourg au 38-40, avenue de la Faïencerie L-1510 Luxembourg

Luxembourg, le 25 février 2013.

Certifié sincère et conforme

Pour Euro-Symbiosal S.à r.l.

Fideco S.A.

Référence de publication: 2013027079/14.

(130033369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2013.

Findus Equity Co S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 20.000,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 125.123.

Extrait des résolutions de l'associé unique du 19 février 2013

En date du 19 février 2013 l'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter les démissions de Paul COOPER et de Andreas VON PALESKE en tant que Gérants A de la Société et ce avec effet immédiat.

- de nommer Stephen LEADBEATER, né le 7 juin 1961 à Halifax, Royaume-Uni, demeurant au Allt Nam Breac, Mill Lane, Legbourne, Louth, Lincolnshire LN11 8LT, Royaume- Uni, en tant que Gérant A de la Société pour une durée indéterminée, et ce avec effet immédiat.

- de nommer Sanjay K. MOREY, né le 14 septembre 1971 à San Luis Obispo, Etats-Unis d'Amérique, demeurant 8, Sloane Court East, Londres SW3 4TF, Royaume- Uni, en tant que Gérant A de la Société pour une durée indéterminée, et ce avec effet immédiat.

Le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

Gérants A:

- Stephen LEADBEATER

- Sanjay K. MOREY

Gérants B:

- Richard BREKELMANS

- Elizabeth TIMMER

- Johans DEJANS

- ATC Management (Luxembourg) S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2013.

Stijn CURFS

Mandataire

Référence de publication: 2013027111/31.

(130032694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2013.

Sofala Soparfi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 151, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 147.411.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013028078/9.

(130033670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2013.